

Guide du proposant

Année 2018

AVANT-PROPOS

LE FONDS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE – FNRS¹

La mission du FNRS est de favoriser la recherche scientifique libre (fondamentale) dans la Communauté française de Belgique (CFB)² par l'octroi de subsides à des chercheurs et à des institutions (principalement les universités de la CFB).

Pour remplir cette mission, le FNRS s'est doté d'instruments de financement qui font l'objet d'appels à propositions à différentes périodes de l'année ; l'octroi des subsides est conditionné à une évaluation par des pairs de la qualité de la proposition et est basé sur l'excellence scientifique.

LES APPELS A PROPOSITIONS DU FNRS ET LA DOCUMENTATION

La documentation relative aux appels à propositions comprend :

- les règlements, qui reprennent les conditions des appels et les modalités de fonctionnement en cas d'octroi
- le guide du proposant, qui décrit les principes généraux des appels et le fonctionnement de chaque instrument
- le guide de l'évaluateur, qui précise aux experts des deux étapes de l'évaluation *ex-ante* les règles à appliquer pour l'évaluation des propositions, avec les spécificités des différents instruments
- le guide de l'évaluation, qui expose les règles des procédures d'évaluation *ex-ante*, de sélection et d'octroi

Les règlements adoptés par le Conseil d'administration du FNRS constituent le cadre de référence des appels. Ils sont donc les seuls documents qui engagent le FNRS.

Tous les appels à propositions sont annoncés sur le site web du FNRS et les documentations associées y sont également disponibles.

L'OBJET DU GUIDE DU PROPOSANT

Le guide du proposant présente les objectifs généraux des appels à propositions et décrit, pour chaque instrument, ce qui est demandé au proposant et quel sera l'usage de chacune des parties de sa proposition dans le cadre de l'évaluation.

Le guide du proposant est divisé en 3 grandes parties :

- une première partie précise les conditions générales, applicables à tout instrument
- une deuxième partie présente chaque instrument et ses conditions particulières
- une troisième partie, les annexes, reprend des documents de références

Pour comprendre en détail le processus d'évaluation du FNRS, depuis le mode de sélection des experts jusqu'à la décision d'attribution du financement, le proposant peut se référer au guide des procédures d'évaluation consultable également sur le site.

TOUS LES DOCUMENTS, GUIDES ET RÈGLEMENTS SONT DISPONIBLES SUR
<http://www.fnrs.be/index.php/appels-reglements>

¹ Afin de faciliter la lecture, le Fonds de la Recherche Scientifique – FNRS (F.R.S.-FNRS) est abrégé en FNRS dans la suite du document.

² Afin de faciliter la lecture, la Communauté française de Belgique est abrégée en CFB dans la suite du document.

TABLE DES MATIÈRES

1.	LES APPELS À PROPOSITIONS DU FNRS	5
1.1	LE FNRS ET SES FINANCEMENTS	5
1.1.1	INSTRUMENTS DU FNRS ET APPROCHE BOTTOM-UP	5
1.1.2	APPELS A PROPOSITIONS	5
1.1.3	TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES	5
1.2	SOUMISSION D'UNE PROPOSITION	6
1.2.1	SOUMISSION EN LIGNE : L'APPLICATION WEB SEMAPHORE	6
1.3	CONTENU D'UNE PROPOSITION	7
1.3.1	STRUCTURE GÉNÉRALE	7
1.3.2	ASPECTS ETHIQUES	7
1.3.3	LISTE DE PUBLICATIONS	8
1.3.4	FICHE-RESUMÉ DE LA PROPOSITION	10
1.4	PROCESSUS D'ÉVALUATION EX-ANTE	12
1.5	DÉCISION DE FINANCEMENT ET FINALISATION	13
2.	L'APPEL BOURSES ET MANDATS	14
2.1	LES INSTRUMENTS CHERCHEURS : CONDITIONS COMMUNES	14
2.1.1	CRITÈRES D'ÉLIGIBILITE (INSTRUMENTS MAJEURS)	14
2.1.2	CONDITIONS LIÉES AU CANDIDAT	14
2.1.3	VALIDATION DE LA PROPOSITION	15
2.1.4	CONTENU TYPE D'UNE PROPOSITION « CHERCHEUR »	15
2.2	DOCTORANTS	17
2.2.1	DATES CLÉS DE L'APPEL 2018 POUR LES CHERCHEURS DOCTORANTS	18
2.2.2	MANDAT D'ASPIRANT (PLEIN TEMPS)	18
2.2.2.1	Annexes particulières pour l'aspirant (ASP), mandat initial : 2 ans	18
2.2.2.2	Aspirant (ASP), mandat initial : 2 ans	19
2.2.2.3	Aspirant renouvellement (ASP-REN) : 2 ans maximum	20
2.2.3	MANDATS POUR MÉDECINS CLINIENS (MI-TEMPS)	20
2.2.3.1	Candidat spécialiste doctorant (CSD), mandat initial : 2 ans	21
2.2.3.2	Candidat spécialiste doctorant renouvellement (CSD-REN), 2 ans éventuellement renouvelable deux fois)	21
2.2.3.3	Mandat de Spécialiste doctorant (SD), mandat initial : 2 ans	22
2.2.3.4	Spécialiste doctorant renouvellement (SD-REN) : 2 ans maximum	23
2.2.4	MANDAT DE VÉTÉRINAIRE CLINICIEN-CHERCHEUR DOCTORANT (MI-TEMPS)	23
2.2.4.1	Vétérinaire Clinicien-Chercheur Doctorant (VETE-CCD), mandat initial : 2 ans	23
2.2.5	BOURSE SPÉCIALE DE DOCTORAT POUR ENSEIGNANT DU SECONDAIRE (1 AN)	24
2.2.5.1	Bourse Spéciale de Doctorat Doctorant (BSD), 1 an	24
2.3	POST-DOCTORANTS	26
2.3.1	DATES CLÉS DE L'APPEL 2018 POUR LES CHERCHEURS POST-DOCTORANTS	26
2.3.2	CHARGÉ DE RECHERCHES (PLEIN TEMPS)	26
2.3.2.1	Chargé de recherches (CR) : 3 ans	26
2.3.3	MANDAT POSTDOC POUR MÉDECINS CLINIENS (MI-TEMPS)	27
2.3.3.1	Mandat de Spécialiste postdoctorant (SPD), mandat initial : 2 ans	27
2.3.3.2	Mandat de Spécialiste postdoctorant renouvellement (SPD-REN), 2 ans éventuellement renouvelable deux fois)	28
2.4	CHERCHEURS CONFIRMÉS	30
2.4.1	MANDAT DE CHERCHEUR QUALIFIÉ (CQ)	30
2.4.2	PROMOTION : MAITRE DE RECHERCHES (MR)	31
2.4.3	PROMOTION : DIRECTEUR DE RECHERCHES (DR)	31

2.5	INSTALLATION EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE (CFB)	33
2.5.1	M.I.S. MOBILITÉ ULYSSE (MISU), MANDAT INITIAL : 2 ANS	33
2.5.2	M.I.S. MOBILITÉ ULYSSE, PROLONGATION (MISU-PROL) : 1 AN	33
ANNEXE		35
	Commissions scientifiques du FNRS et descripteurs	35

1. LES APPELS À PROPOSITIONS DU FNRS

1.1 LE FNRS ET SES FINANCEMENTS

1.1.1 INSTRUMENTS DU FNRS ET APPROCHE BOTTOM-UP

Les instruments de financement du FNRS se répartissent en 4 types :

- les instruments "chercheur", finançant des chercheurs à quatre niveaux de compétence différents
- les instruments "projet", finançant la recherche individuelle ou collaborative à l'initiative des chercheurs
- les instruments "capacité", ciblant en particulier les infrastructures de recherche
- les instruments "vie de la recherche", pour la diffusion scientifique et des besoins ponctuels des chercheurs comme la mobilité, les congrès...

Ces instruments sont mis en œuvre dans le cadre d'une approche dite "bottom-up" : le chercheur est libre de proposer le thème de recherche qu'il souhaite développer, dans l'institution de recherche acceptant de l'accueillir. Ce type de recherche est financé par le FNRS, et en cas de recherche collaborative, notamment par le FRFC.

Dans certains cas cependant, cette liberté s'exerce dans le cadre d'un grand thème considéré comme important pour la société, pour lequel le FNRS reçoit un budget dédié. Il s'agit de "recherche stratégique".

Cette approche complémentaire a été mise en place très tôt dans l'histoire du FNRS, à la demande de l'Etat, donnant naissance à des fonds associés au FNRS, dédiés au financement de projets collaboratifs en sciences nucléaires (IISN) ou médicales (FRSM), et de doctorants en sciences industrielles ou agricoles (FRIA).

1.1.2 APPELS A PROPOSITIONS

Les trois grands appels du FNRS, répartis sur l'année, regroupent 3 grands types d'instruments :

- l'appel "Bourses et Mandats" (ouvert en décembre) : instruments finançant des chercheurs à quatre niveaux de compétence différents
- l'appel "Crédits et Projets" (ouvert au printemps) : instruments finançant la recherche individuelle ou collaborative à l'initiative des chercheurs
- l'appel "Grands Equipements" : instruments ciblant les infrastructures de recherche et assimilés

Le FNRS évalue les propositions afin d'identifier celles dont la qualité est suffisamment élevée pour pouvoir bénéficier éventuellement d'un financement.

1.1.3 TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Toute l'information fournie au FNRS par un proposant sur SEMAPHORE, l'application de soumission en ligne du FNRS accessible à l'adresse <https://applications.frs-fnrs.be>, est susceptible d'être enregistrée dans un ou plusieurs fichiers. Le maître de ces fichiers est le FNRS.

Les données sont utilisées exclusivement dans le but de gérer et d'optimiser la relation entre le FNRS et le proposant et de remplir les obligations légales qui en découlent. Le

FNRS peut également utiliser ces données (dans ce cas codées) pour des analyses statistiques, et ce dans le but d'améliorer ses instruments de financement.

Après justification de son identité, toute personne ayant fourni des données au FNRS peut demander que lui soient communiquées ses données personnelles telles qu'enregistrées. Si celles-ci sont incorrectes, incomplètes ou ne sont pas (ou plus) pertinentes, il lui est loisible de demander leur correction ou leur suppression. Toute personne souhaitant faire usage de ce droit est invitée à en faire la demande écrite au Secrétaire général du FNRS.

Un registre public des traitements automatisés des données personnelles est conservé auprès de la Commission pour la protection de la vie privée. Toute personne désirant des informations complémentaires sur la manière dont le FNRS traite les données peut ultérieurement consulter ce registre.

1.2 SOUMISSION D'UNE PROPOSITION

Les éléments (outils de soumission, documentation, nouvelles liées à un appel..) pour introduire une proposition en réponse à un appel sont disponibles à l'adresse <http://www.fnrs.be/index.php/appels-reglements>

L'introduction d'une candidature, en français ou en anglais, ne peut être opérée qu'en ligne sur la plateforme de gestion des appels à propositions SEMAPHORE, accessible à l'adresse <https://applications.frs-fnrs.be>

De plus, un proposant peut à tout moment retirer sa proposition. Aucune modification ou correction à la proposition n'est acceptée après la date limite de validation prévue pour le candidat.

Les candidats de l'appel Bourses et Mandats peuvent ajouter jusqu'au 1^{er} mai à leur dossier de candidature les publications acceptées après la date limite de validation prévue pour le candidat via une page dédiée au suivi de son dossier sur <https://e-space.frs-fnrs.be>.

1.2.1 SOUMISSION EN LIGNE : L'APPLICATION WEB SEMAPHORE

Afin de pouvoir recourir à des évaluateurs à distance (en particulier hors de Belgique), le FNRS a choisi de favoriser la soumission via l'application web, SEMAPHORE, accessible à tous les intervenants autour d'une proposition : proposant(s), validateur(s), personnes de référence, évaluateurs ainsi qu'au personnel administratif du FNRS.

Le fait de collecter les données dans une base dédiée permet également de réaliser des analyses statistiques globales sur les appels clôturés et ainsi d'évaluer les instruments de financement eux-mêmes pour les améliorer, et de répondre aux besoins d'"accountabilité" de la société (statistiques annuelles, questions parlementaires...).

1.3 CONTENU D'UNE PROPOSITION

La proposition est rédigée soit en français, soit en anglais. Le choix de la langue de rédaction de la proposition est pris en considération pour sélectionner les experts qui réaliseront l'évaluation à distance.

Cependant, le titre et le résumé de la partie scientifique doivent toujours être fournis dans les deux langues.

Il est recommandé aux candidats souhaitant que leur dossier soit évalué par les [Commissions scientifiques](#) des domaines SEN (Sciences exactes et naturelles) et SVS (Sciences de la vie et de la santé) d'introduire leur candidature en anglais³.

Le FNRS insiste particulièrement sur le **respect scrupuleux du nombre de pages défini** pour les documents à annexer au formulaire et rappelle que les Commissions scientifiques sont souveraines quant à l'appréciation du dossier s'il dépasse le nombre de pages défini.

1.3.1 STRUCTURE GÉNÉRALE

Quel que soit l'instrument, une proposition comprend toujours trois grandes parties :

- la partie administrative, permettant de vérifier l'éligibilité et collecter les données liées au(x) proposant(s) ;
- la partie scientifique, constituant la proposition elle-même, et dont le contenu dépend de l'instrument ;
- les annexes administratives éventuelles, nécessaires au traitement du dossier mais non à son évaluation ;

Les détails sur le contenu à fournir dans la partie et les annexes administratives sont donnés sur SEMAPHORE.

Sauf élément remarquable dans ces parties administratives, seul le contenu de la partie scientifique sera évoqué dans ce guide, pour chaque instrument.

Cette partie scientifique comprend le titre, le résumé, les descripteurs du domaine de recherche (champs descripteurs, mots-clés libres), la description du projet (contenu variable selon l'instrument) et les pièces annexes éventuelles.

1.3.2 ASPECTS ETHIQUES

De nombreux projets demandent une prise en compte, en amont, de problèmes éthiques qui pourraient survenir ou qui sont inhérents au projet de recherche proposé. Les aspects éthiques d'une proposition doivent être décrits par le proposant dans le formulaire. La façon d'appréhender les problèmes éthiques liés au projet est prise en compte dans l'évaluation scientifique de la proposition.

Les problèmes éthiques potentiels liés à la recherche peuvent concerner par exemple (liste non exhaustive) l'utilisation et le stockage de données privées, la manipulation de substances pouvant créer des dommages à l'environnement ou la biodiversité, la recherche sur des animaux ou la recherche sur des humains. En cas d'octroi, le proposant concerné par des questions éthiques devra faire parvenir au FNRS le questionnaire prévu à cet effet accompagné de l'avis favorable du comité d'éthique le cas échéant, l'octroi

³ Dans le cas où le dossier est rédigé en français, le F.R.S.-FNRS pourra demander une traduction en anglais au candidat pour les besoins de [l'évaluation ex-ante](#).

est conditionné par un avis favorable de celui-ci (décision Conseil d'administration FNRS du 4 octobre 2017).

Dans tous les cas, il est attendu du chercheur, quel que soit son domaine scientifique, qu'il observe le Code d'éthique de la recherche scientifique en Belgique, initiative commune de l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, de l'Académie Royale de Médecine de Belgique, de la Koninklijke Vlaamse Academie van België voor Wetenschappen en Kunsten et de la Koninklijke Academie voor Geneeskunde van België, soutenue par le SPP Politique scientifique. [Le Code a été publié à l'automne 2009.](#)

1.3.3 LISTE DE PUBLICATIONS⁴

Une liste de publications (et d'éventuels brevets) représente la production scientifique du ou des proposant(s), et est donc une partie importante de toute proposition qui est prise en compte lors de l'évaluation de celle-ci.

Sauf mention explicite dans les conditions spécifiques à un instrument donné, ne sont prises en considération que les publications publiées ou acceptées⁵.

La liste des publications est structurée selon l'ordre suivant et, ensuite, selon l'ordre chronologique descendant :

1. ouvrages publiés, en tant qu'auteur, co-auteur ou éditeur (chaque co-auteur participe à l'ensemble de l'ouvrage)
2. chapitres d'ouvrages ou participation à un ouvrage collectif, en tant qu'auteur ou co-auteur de la partie
3. articles publiés dans des journaux à comité de lecture ou catégorie jugée équivalente (le justifier) dans la discipline concernée
4. articles publiés dans des actes de conférences
5. présentations orales dans des conférences avec comité scientifique de sélection. Les posters sont admis pour un mandat doctoral (Aspirant, Bourse spéciale de doctorat, Candidat spécialiste doctorant, Spécialiste doctorant, Vétérinaire clinicien-chercheur doctorant) ou Chargé de recherches
6. brevets

Pour chacune des catégories, les données bibliographiques seront présentées dans l'ordre des dépôts institutionnels de la CFB si la liste est générée à partir de ceux-ci, et si la liste est générée manuellement, selon cet ordre :

- ouvrage : Auteur(s), titre de l'ouvrage, édition, ville, année, numéro ISBN, nombre de pages
- chapitre d'ouvrage : Auteur(s), titre du chapitre, titre de l'ouvrage, éditeur(s), édition, ville, année, ISBN, pages
- article : Auteur(s), titre de l'article, titre de la revue ou des actes, année, volume, numéro (s'il existe), pages
- présentation orale et poster : Auteur(s), titre de la communication, conférence, année, ville, pays

⁴ Les candidats titulaires du grade académique de docteur et travaillant depuis au moins 2 ans dans des institutions de la CFB qui ont mis sur pied un système de **dépôt institutionnel (DI)** doivent obligatoirement soumettre leur liste de publications sous format pdf directement générée à partir de ce dépôt institutionnel, en choisissant le format F.R.S.-FNRS adéquat.

Les candidats de l'appel Bourses et Mandats peuvent ajouter jusqu'au 1^{er} mai à leur dossier de candidature les publications acceptées après la date limite de validation prévue pour le candidat via une page dédiée au suivi de son dossier sur <https://e-space.frs-fnrs.be>.

⁵ Les publications soumises ne doivent pas être incluses dans la liste de publications.

- brevet : Inventeur(s), titre de l'invention, numéro de publication, année de dépôt, durée, pays couverts

Dans un article ou chapitre d'ouvrage, les pages sont indiquées sous la forme "page de début - page de fin". Si un journal n'utilise pas de volume ou de numéro, cette information sera remplacée par la date de la publication.

Pour aucune proposition il n'y a obligation d'exhaustivité dans les listes de publications soumises. Le ou les proposant(s) ont l'entière liberté de sélectionner les publications qu'ils pensent le mieux servir leur proposition (dans le cadre défini ci-dessus).

Tout élément pertinent non repris dans ces listes peut être mentionné dans la zone libre prévue à cet effet.

Le proposant communique ses données bibliométriques (nombre total de publications, nombre total de citations, Index-H et nombre moyen de citations) ainsi que la source de ces indicateurs bibliométriques. Les Commissions scientifiques ne se limiteront pas à ces données, mais les utiliseront parmi d'autres éléments. Dans les domaines scientifiques où ces données ont peu de signification ou n'existent pas, le proposant le signale dans sa proposition.

1.3.4 FICHE-RESUMÉ DE LA PROPOSITION

Toute proposition comprend un résumé reprenant les identifiants de la proposition et une description courte du projet scientifique. Contrairement aux autres données personnelles ou administratives et à la description du projet, les éléments de la fiche-résumé ne sont pas confidentiels.

Les identifiants administratifs de base de la proposition sont :

- le numéro unique de la proposition, attribué par SEMAPHORE ou par l'administration du FNRS ;
- le(s) nom(s) du ou des proposant(s), et du promoteur éventuel (instruments "chercheur").

La proposition scientifique est résumée en 3 éléments :

- le titre, en français et en anglais (maximum 200 caractères chacun) ;
- le résumé, en français et en anglais (maximum 2000 caractères chacun) ;
- les descripteurs attachés à la proposition (voir [Annexe](#)).

Objectifs de la fiche-résumé et des descripteurs :

La fiche-résumé de la proposition est utilisée dans trois contextes :

- évaluation : sur la base de cette fiche, un expert potentiel de l'étape 1 détermine s'il peut évaluer la proposition ;
- statistiques : les données sont encodées dans une base, à des fins d'analyse des instruments et programmes ;
- "accountabilité" : pour les propositions financées, ces données sont rendues publiques via le site web du FNRS.

Le titre et le résumé du projet de recherche doivent donc être compréhensibles à des non-spécialistes, mais aussi suffisamment précis et explicites pour qu'un évaluateur potentiel de l'étape 1 à qui le FNRS présente la fiche-résumé puisse déterminer s'il est compétent ou non pour évaluer le projet.

Quant aux descripteurs attachés à la proposition, ils ont deux rôles, l'un ponctuel, et l'autre sur le long terme :

- dans le cadre de l'évaluation, ils permettent une première agrégation des propositions. A chaque agrégat est rattaché un ensemble d'experts, parmi lesquels seront en première intention recherchés les experts potentiels pour l'évaluation d'une proposition liée à ce même agrégat ;
- sur le long terme, ces agrégats de descripteurs et les descripteurs eux-mêmes permettront au FNRS de faire des recherches statistiques sur des ensembles d'appels et de suivre l'évolution en matière de besoins ou de thématiques de recherche au sein de la CFB, afin de mieux prévoir les besoins des chercheurs et de pouvoir proposer des adaptations des modes de financement si nécessaire.

Squelette du système d'information scientifique du FNRS, ces descripteurs serviront également à structurer l'information sur les propositions financées par le FNRS lorsque l'accès sera présenté sur le site web sous forme de base de données consultable au lieu de listes mises à jour annuellement. Ils seront également utilisés dans le cadre de rapports au Gouvernement sur les dépenses de recherche dans des domaines définis.

Choix par le proposant des descripteurs attachés à sa proposition :

Il est obligatoire d'attacher 2 descripteurs (au moins 1 champ descripteur doit appartenir à la Commission scientifique choisie) à sa proposition lors de la soumission via SEMAPHORE (cf. Chapitre 1.4).

Les descripteurs proposés pour caractériser une proposition (voir Annexe 2) sont ceux des panels et champs descripteurs de l'ERC (European Research Council), auxquels ont été ajoutés des mots-clés FNRS en particulier afin de décrire plus finement les spécificités de la recherche en sciences humaines et sociales conduite en CFB.

Le choix des experts de l'étape 1 se base sur le projet dans son intégralité et non sur les seuls descripteurs. Les descripteurs sélectionnés permettent cependant au proposant de souligner quels aspects de son projet il souhaite voir particulièrement considérés dans ce choix, aspects qu'il peut encore préciser grâce à des mots-clés libres.

Les descripteurs utilisés par le FNRS cherchent à décrire les domaines de la connaissance explorés et non les activités des départements académiques qui relèvent des compétences des universités et de leur stratégie d'établissement.

Dans le choix des descripteurs, en particulier les champs-descriptifs ERC, le proposant doit donc s'attacher à sélectionner celui ou ceux qui caractérisent le mieux son projet de recherche, et cela indépendamment de la structure académique à laquelle il est rattaché (faculté, intitulé du centre de recherche ou du département, etc). Ainsi un chercheur attaché à un département de recherche d'un intitulé donné a, selon la teneur de son projet, ses éventuelles collaborations hors de son département, et sa stratégie, une large possibilité de sélection de descripteurs "recherche" à choisir pour caractériser au mieux son projet et ses souhaits d'évaluateurs d'étape 1.

Par exemple, un chercheur d'un département de mathématique proposant un projet sur une modélisation appliquée à l'économie peut sélectionner SH1_3 ou bien PE1_17 et SH1_7, voire uniquement des descripteurs en sciences humaines et sociales, selon le type d'experts qu'il estime pertinent pour son projet.

1.4 PROCESSUS D'ÉVALUATION EX-ANTE

Les principes communs au fonctionnement de l'évaluation des appels à propositions du FNRS sont :

- pour tout nouveau financement, une évaluation en deux étapes des propositions (sauf quelques instruments⁶) ;
- le recours majoritaire à des évaluateurs n'appartenant pas à la CFB ;
- des critères d'évaluation connus des proposant à l'étape de préparation de leur proposition ;
- un rapport d'évaluation finale envoyé aux proposant, et à leur promoteur éventuel, avec la notification de décision du Conseil d'administration ;
- la publication des noms des membres des Commissions scientifiques.

La description détaillée de l'ensemble du processus d'évaluation du FNRS fait l'objet d'un document spécifique, le guide des procédures d'évaluation, que tout proposant peut consulter. Ne sont donc repris dans ce chapitre que les éléments indispensables au proposant dans la préparation de sa proposition.

Préparation de la proposition par le proposant :

Le proposant effectue un certain nombre de choix qui ont un impact sur le processus d'évaluation de son projet :

- à travers le choix de la langue (français ou anglais) de sa proposition, il cible le choix des évaluateurs individuels vers ceux capables de lire cette langue ;
- via les descripteurs et le résumé du projet, il oriente le FNRS dans sa sélection des évaluateurs individuels ;
- il signale éventuellement, en le justifiant, jusqu'à 3 experts qu'il ne souhaite pas comme évaluateurs ;
- il choisit la Commission scientifique qui sera en charge de la finalisation de l'évaluation de sa proposition.

Choix de la Commission scientifique et des champs descripteurs par le proposant :

Le candidat choisit d'abord sa Commission scientifique. Il est recommandé aux candidats souhaitant que leur dossier soit évalué par les [Commissions scientifiques](#) des domaines SEN (Sciences exactes et naturelles) et SVS (Sciences de la vie et de la santé) d'introduire leur candidature en anglais⁷.

⁶ Pour les instruments ayant pour finalité la formation d'un jeune chercheur qui souhaite obtenir une thèse de doctorat, l'appel à des évaluateurs individuels (étape 1) n'est pas d'application. Pour ces instruments, la proposition est attribuée à deux rapporteurs, tous deux membres de la Commission scientifique choisie par le proposant.

De plus, pour des instruments ne dépendant pas d'appel à propositions et pour des demandes portant sur le renouvellement d'une proposition dont la valeur avait déjà été évaluée lors d'une précédente session, le Conseil d'administration du FNRS appuie sa décision de financement sur des avis, recommandant ou non la continuation du financement pour une nouvelle période. Selon les instruments, ces avis peuvent provenir d'instances universitaires, d'une Commission dédiée, etc.

⁷ Dans le cas où le dossier est rédigé en français, le F.R.S.-FNRS pourra demander une traduction en anglais au candidat pour les besoins de [l'évaluation ex-ante](#).

Le candidat sélectionne ensuite de 2 à 6 champs descripteurs par ordre d'importance relative (au moins 2 champs descripteurs⁸ doivent appartenir à la Commission scientifique choisie) et complète éventuellement ce choix par des mots-clés libres.

Pour le choix de sa Commission scientifique, il est conseillé de considérer les différentes Commissions scientifiques dans leur ensemble, et d'effectuer son choix en tenant compte de l'ensemble des domaines couverts par la Commission scientifique souhaitée.

Réception des propositions par le FNRS :

L'administration du FNRS veille au respect de la date et l'heure de clôture indiquées dans l'appel et vérifie l'éligibilité de la proposition pour l'instrument choisi.

Pour être évaluées, les propositions doivent remplir tous les critères d'éligibilité. S'il apparaît clairement avant, pendant ou après la phase d'évaluation qu'une proposition ne répond pas à un ou plusieurs critères d'éligibilité, y compris au niveau de la complétude du dossier, la proposition sera déclarée inéligible par le FNRS et retirée du processus d'évaluation. Les proposant en seront alors avertis par le FNRS.

Contact des personnes de référence⁹ :

Pour les instruments où il est prévu le recours à des personnes de références pour donner un avis sur certaines qualités d'un proposant, celui-ci doit prendre contact au préalable avec les personnes de référence qu'il compte mentionner dans son formulaire s'il souhaite s'assurer qu'elles sont disposées à rédiger une lettre d'avis sur sa candidature.

Après réception de la candidature, le FNRS contactera les personnes de référence indiquées dans le formulaire en leur précisant les éléments qu'elles sont invitées à fournir et leur adressera un rappel en temps utile. Dans un souci de confidentialité, aucune information sur la réception des lettres d'avis ne sera communiquée au proposant.

1.5 DÉCISION DE FINANCEMENT ET FINALISATION

La décision de financement (octroi ou rejet) dépend du Conseil d'administration du FNRS.

Décision de financement :

A l'issue de l'évaluation, le Conseil d'administration du FNRS se réunit, et sur la base du classement final et des rapports finaux consolidés établis par chaque Commission scientifique, prend les décisions de financement en fonction des budgets disponibles. Il décide de l'octroi ou du rejet, ainsi qu'éventuellement des montants accordés.

Communication aux proposant :

L'administration du FNRS informe le ou les proposant de la décision de financement de la proposition, et transmet au(x) proposant(s) et le cas échéant au(x) promoteur(s) :

- le rapport d'évaluation finale et,
- si l'instrument le prévoit, les rapports d'évaluation des experts individuels de l'étape 1 et ce, de manière anonyme.

⁸ Si un candidat sélectionne moins de deux champs descripteurs appartenant à la Commission scientifique choisie, il devra justifier dans le formulaire le choix de la Commission scientifique. Le candidat qui choisit la Commission Foresight, dont le champ d'évaluation porte sur les projets de recherche ayant trait au développement durable (aspects sciences de la nature, sciences appliquées, sciences humaines et sociales) devra justifier le caractère « développement durable » de son projet de recherches, en ce inclus les aspects interdisciplinaires (maximum 2000 caractères).

⁹ Les lettres d'avis des promoteurs ainsi que celles émanant des personnes de références sont confidentielles et sont uniquement destinées aux membres des Commissions scientifiques.

2. L'APPEL BOURSES ET MANDATS

Objet de l'appel et instruments :

Les instruments "chercheur" s'inscrivent dans le cadre de la Charte européenne du chercheur et du code de conduite pour le recrutement des chercheurs. Ils permettent à des chercheurs d'être financés à travers des mandats, sous forme de bourses (doctorants), de mandats à durée déterminée (post-doctorants) ou de mandats à durée indéterminée (chercheurs confirmés).

Pour certains mandats est prévue la possibilité d'une demande de renouvellement ou de prolongation. Le candidat ayant déjà été évalué positivement lors de l'octroi du premier mandat, les modalités de cette deuxième évaluation sont plus légères et portent essentiellement sur l'opportunité de l'extension.

Le guide présente les conditions d'accès à l'octroi d'un financement. En plus de détails sur certaines de ces conditions (décret de référence par exemple), les règlements fournissent des informations sur la nature, l'attribution et la durée du mandat ; les droits et obligations des titulaires d'un mandat ; les dispositions financières et sociales.

2.1 LES INSTRUMENTS CHERCHEURS : CONDITIONS COMMUNES

Quel que soit l'instrument de financement et l'outil mis à disposition du proposant, il existe des éléments communs aux instruments "chercheur", en particulier lorsque l'on considère les trois instruments majeurs : mandat d'Aspirant (niveau doctorat), mandat de Chargé de recherches (niveau post-doctorat), et mandat de Chercheur qualifié (niveau chercheur confirmé).

2.1.1 CRITÈRES D'ÉLIGIBILITE (INSTRUMENTS MAJEURS)

Pour les trois mandats majeurs (Aspirant, Chargé de recherches, Chercheur qualifié), les critères d'éligibilité sont basés sur le nombre d'années écoulées après l'obtention du diplôme lui donnant accès à l'instrument (date de référence¹⁰) :

- pour le candidat Aspirant : voir dates-clés de l'appel à la section 2.2.1.,
- pour le candidat Chargé de recherches ou Chercheur qualifié : voir dates-clés de l'appel à la section 2.3.1.

Possibilité d'ajout d'année(s) supplémentaire(s) : 1 an par accouchement ou adoption survenu après l'obtention du diplôme donnant accès à l'instrument

2.1.2 CONDITIONS LIÉES AU CANDIDAT

Règles restrictives de candidature :

Un candidat ne peut postuler plus de 3 fois à un même mandat, et ne peut soumettre qu'une seule candidature par instrument et par appel. Il est néanmoins possible de postuler à différents mandats via différents instruments.

Candidats médecins :

Tout mandat octroyé par le FNRS à un médecin-chercheur doit faire l'objet d'une approbation préalable par le Conseil provincial compétent de l'Ordre des médecins dès lors

¹⁰ La date de référence est la date limite de validation par les autorités académiques (recteurs).

que le médecin-chercheur exerce des actes qui relèvent de la "pratique médicale" au sens du Code de déontologie médicale.

2.1.3 VALIDATION DE LA PROPOSITION

Un candidat ne peut pas soumettre seul une proposition. Dans tous les cas, l'accord de l'institution où il désire réaliser son programme de recherche est requis et dans la plupart des cas, il doit avoir le soutien d'un promoteur.

Promoteur :

A l'exception des candidats à un mandat de Maître de recherches ou de Directeur de recherches ou d'installation en CFB (mandat M.I.S. Mobilité ULYSSE), le proposant poursuit ses travaux de recherche sous la direction d'un promoteur nommé à titre définitif ou bénéficiant d'un poste probatoire (assimilé à une nomination définitive) au sein d'une université de la CFB.

Au cas où il est prévu que le promoteur, nommé à titre définitif, d'un candidat à un mandat accède à la pension/l'éméritat après la date limite de validation par les autorités académiques (recteurs) et avant la fin du financement s'il est accordé, le dépôt de la candidature est conditionné à l'accord préalable du Chef de l'établissement dans lequel les recherches seront poursuivies¹¹.

Le promoteur, nommé à titre définitif, ayant accédé à la pension/l'éméritat à la date limite de validation par les autorités académiques (recteurs) n'est pas éligible.

Le terme de promoteur est utilisé dans le sens large du lien institutionnel de la proposition : cela recouvre la notion d'encadrant direct d'un jeune chercheur (lequel peut également avoir un co-promoteur) ou, plus largement, la notion de référent lié à une proposition, par exemple le directeur du groupe de recherche que rejoint un chercheur plus expérimenté. Si le doctorant souhaite réaliser une partie de ses recherches au sein d'un établissement scientifique de l'Etat, son encadrant au sein de cet établissement ne pourra être que co-promoteur. Il est également possible pour un doctorant, en plus de son attachement à une université de la CFB, d'avoir une co-tutelle au sein d'une autre institution de recherche.

Processus de validation¹² :

Le candidat doit valider sa proposition, puis la faire valider par son promoteur éventuel qui marque son engagement sur le projet en confirmant l'exactitude des données introduites par le candidat. La dernière étape est la validation par les autorités académiques compétentes. La procédure dans son ensemble doit être terminée pour la date limite de validation par les autorités académiques (recteurs) prévue pour l'instrument.

2.1.4 CONTENU TYPE D'UNE PROPOSITION « CHERCHEUR »

L'objectif d'un instrument "chercheur" est de financer un individu : l'objet principal de la sélection est le chercheur lui-même, dont on veut évaluer les compétences nécessaires pour mener à bien un projet de recherche. Cette attention spécifique à la qualité du chercheur est très marquée pour le candidat à un poste de Chercheur qualifié dont le sujet de recherche est amené à évoluer au cours de sa carrière.

¹¹ Cette règle n'est pas applicable pour les promoteurs d'un candidat à un mandat de chercheur qualifié.

¹² Pour les candidats aspirant, bourse spéciale de doctorat, candidat spécialiste doctorant, spécialiste doctorant, vétérinaire clinicien-chercheur doctorant, chargé de recherches, spécialiste postdoctorant et chercheur qualifié, une lettre d'avis est demandée au promoteur lors de la validation sur SEMAPHORE.

Structuration d'une proposition selon 3 dimensions :

Pour chaque instrument (hors ceux permettant l'extension d'un mandat en cours), le contenu d'une proposition doit fournir à l'évaluateur les moyens d'évaluer le potentiel du candidat, à travers trois dimensions :

- le candidat : éléments factuels démontrant ses qualités, réalisations passées et le cas échéant, lettres des personnes de référence ;
- Une attention particulière est portée à la production scientifique, matérialisée par les publications ;
- le projet de recherche : expression de sa créativité, de la solidité de sa démarche méthodologique et de son positionnement au sein de la communauté scientifique de son domaine. Le projet est construit en différentes parties tel que repris ci-après ;
- l'environnement de recherche (inclus dans la [partie scientifique](#)) : moyens (intellectuels, humains, matériels, de réseaux collaboratifs...) dont le chercheur dispose pour mener à bien son projet, et dont est évaluée l'adéquation avec le projet proposé.

Ces éléments sont modulés et pondérés en fonction des objectifs de chaque instrument. Le mandat M.I.S. Mobilité ULYSSE, du fait de ses objectifs spécifiques (équipe) a une structure légèrement différente.

Le candidat :

Pour l'ensemble des instruments, l'évaluation du candidat se base notamment sur le parcours académique (formation), les réalisations antérieures, le parcours professionnel, l'appréciation par ses pairs (lettres de références, distinctions, prix...). Les éléments demandés dépendent principalement du niveau du mandat et de l'instrument (cf. infra).

Les types de publications du candidat (publiées ou acceptées) pouvant être attachées à une proposition, et la structuration demandée pour les listes de publications sont indiqués dans le Chapitre 1.3.3.

Le projet :

Le projet comporte un titre et un résumé, qui doivent être fournis en français et en anglais, quelle que soit la langue choisie pour la proposition. Ils sont respectivement de 200 et 2000 caractères maximum (y compris les espaces et les signes de ponctuation), dans chaque langue.

Le projet, rédigé dans une seule langue, est décrit dans un document incluant la bibliographie de référence classée par ordre d'apparition dans le texte qui est construit en 4 parties :

- objectifs de la recherche
- état de l'art
- projet de recherche
- plan de travail (à décrire sur la durée du mandat, et sur 5 ans pour les postes de chercheur confirmé)

Ce document de 4 pages maximum (marges de 15 mm minimum, interligne simple, arial 12) peut se voir adjoindre 2 pages supplémentaires (maximum) pour des graphiques et tableaux.

L'environnement de recherche :

Le contenu (1 page maximum) varie selon la nature du projet, le domaine de recherche et le type de mandat.

2.2 DOCTORANTS

Objectifs des instruments :

La finalité de ces mandats est la formation d'un jeune chercheur qui souhaite obtenir une thèse de doctorat.

Cinq instruments destinés aux doctorants sont disponibles dans le cadre de l'appel "Bourses et Mandats" :

- le mandat d'Aspirant, bourse de recherche à plein temps pour les jeunes chercheurs (tous domaines) ;
- le mandat mi-temps de Candidat spécialiste doctorant pour les médecins cliniciens ;
- le mandat mi-temps de Spécialiste doctorant pour les médecins spécialistes agréés ;
- le mandat mi-temps de Vétérinaire clinicien-chercheur doctorant pour les médecins vétérinaires ;
- la Bourse spéciale de doctorat, pour les enseignants de l'enseignement secondaire qui ont besoin de consacrer une année à plein temps à la recherche pour finaliser leur thèse de doctorat (tous domaines).

Critères généraux d'éligibilité :

Le candidat à un mandat doctoral devra être en possession du diplôme de 2^e cycle permettant l'accès aux études doctorales.

Remarques particulières :

Pour tout candidat à l'un des instruments de chercheur doctorant :

- Le classement du candidat établi par la faculté ayant délivré le diplôme de master pris en compte dans l'éligibilité est un élément entrant en ligne de compte pour l'évaluation. Il est impératif que le candidat fasse compléter le [document ad hoc](#). Après la date de validation des dossiers, le candidat aura la possibilité de charger ce document sur une page dédiée au suivi de son dossier sur <https://e-space.frs-fnrs.be> (échéance : au plus tard le 1^{er} mai de l'année de l'appel Bourses et Mandats considéré).
- Le résultat obtenu au mémoire, si celui-ci est disponible au plus tard à la date limite de validation par les autorités académiques (recteurs), fait partie des informations communiquées à la Commission scientifique.

Conditions générales de fonctionnement des mandats :

Les mandats de doctorants sont liés à une formation de 3^e cycle universitaire dispensée par les écoles doctorales. Tous les candidats doctorants doivent donc être attachés à une école doctorale.

Les écoles doctorales de la CFB dépendent du FNRS, et sont listées sur le site à l'adresse : <http://www.fnrs.be/index.php/financements/ecoles-doctorales>

2.2.1 DATES CLÉS DE L'APPEL 2018 POUR LES CHERCHEURS DOCTORANTS

INSTRUMENTS			APPEL BOURSES ET MANDATS 2018			
			DERNIERES DATE ET HEURE POUR OBTENIR L'ACCES A UN FORMULAIRE ELECTRONIQUE	DATES ET HEURES ¹³ LIMITES DE VALIDATION ELECTRONIQUE		
				CANDIDAT	PROMOTEUR	RECTEUR
CHERCHEUR DOCTORANT	Aspirant	ASP	Mercredi 21 février à 14h	Jeudi 22 février à 14h	Mercredi 28 février à 14h	Mardi 6 mars à 14h
	Aspirant renouvellement	ASP-REN				
	Bourse spéciale de doctorat	BSD				
	Candidat spécialiste doctorant	CSD				
	Candidat spécialiste doctorant renouvellement	CSD-REN				
	Spécialiste doctorant	SD				
	Spécialiste doctorant renouvellement	SD-REN				
	Vétérinaire clinicien-chercheur doctorant	VETE-CCD				

2.2.2 MANDAT D'ASPIRANT (PLEIN TEMPS)

Conditions de fonctionnement du mandat :

Le mandat d'Aspirant vise l'achèvement du doctorat en 4 ans. Il se présente sous la forme d'une bourse de 2 ans, éventuellement renouvelable pour 2 ans maximum, sous réserve de l'accord de l'instance académique habilitée.

Le médecin qui obtient un mandat d'Aspirant suspend son master complémentaire/spécialisation médicale pendant la durée du mandat.

Le titulaire d'un mandat d'Aspirant bénéficie, sous la responsabilité de son promoteur, d'un crédit de fonctionnement pour lui permettre de conduire ses recherches.

2.2.2.1 [Annexes particulières](#) pour l'aspirant (ASP), mandat initial : 2 ans

Tel que précisé à l'article 3, alinéa 1^{er} du règlement aspirant du FNRS :

« Le mandat d'ASP est accessible aux titulaires :

- 1° d'un grade académique de master en 120 crédits au moins délivré par un établissement d'enseignement supérieur de la Communauté française de Belgique ;
- 2° d'un grade académique de master en 120 crédits au moins délivré par un établissement d'enseignement supérieur de la Communauté flamande, de la Communauté germanophone ou de l'Ecole Royale Militaire ;
- 3° d'un autre grade académique visé à l'article 115 du décret du 7 novembre 2013 de la Communauté française de Belgique définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études. »

Au plus tard à la date limite de validation par les autorités académiques (recteurs), le candidat ASP doit avoir chargé dans son formulaire ou sur une page dédiée au suivi de son dossier sur E-Space, selon sa situation personnelle, la(les) annexe(s) suivante(s) :

¹³ Toutes les heures sont exprimées en heure locale de Bruxelles.

Situation du candidat ASP par rapport à l'article 3, alinéa 1^{er} du règlement	Annexes à joindre
Titulaire d'un grade académique visé à l'alinéa 1 ^{er} , 1 ^o	Attestation de réussite ou une copie du diplôme.
Titulaire d'un grade académique visé à l'alinéa 1 ^{er} , 2 ^o	
Titulaire d'un grade académique visé à l'alinéa 1 ^{er} , 3 ^o	Attestation d'accès au doctorat ou d'inscription au doctorat, émanant de l'institution universitaire où seront poursuivies les études conduisant au doctorat ainsi qu'une attestation de réussite ou une copie du/des diplômes sur le(s)quel(s) elle se base.
Inscrit en fin d'un cycle de master visé à l'alinéa 1 ^{er} , 1 ^o et 2	Attestation d'inscription à la dernière année académique menant à l'obtention du grade de master.

2.2.2.2 Aspirant (ASP), mandat initial : 2 ans

Dates-clés de l'appel 2018 : voir en page 18

Critères d'éligibilité :

Le candidat à un mandat d'ASP devra être titulaire d'un diplôme de 2^e cycle (master) et ce, depuis au maximum 3 ans (depuis au maximum la durée de la spécialisation pour les candidats médecins en cours de spécialisation médicale ou les candidats médecins vétérinaires en cours de spécialisation vétérinaire¹⁴), au plus tard à la date limite de validation par le recteur de l'université d'accueil.

Les étudiants inscrits dans une université belge en dernière année du diplôme donnant accès aux études doctorales (master) peuvent également introduire un dossier, à condition que la date d'obtention du diplôme se situe avant la date de début du mandat sollicité (1^{er} octobre de l'année de l'appel Bourses et Mandats considéré).

Possibilité d'ajout d'année(s) supplémentaire(s) : 1 an par accouchement ou adoption survenu après l'obtention du diplôme donnant accès à l'instrument.

Règles restrictives de candidature :

Un candidat qui a déjà bénéficié d'un mandat d'ASP, quelle qu'en ait été la durée, n'est plus admis à poser sa candidature à un mandat d'ASP.

Un mandat d'ASP est d'une durée maximale de 48 mois. Un candidat qui, par exemple, a bénéficié d'une bourse FRIA voit la durée totale possible sous mandat FNRS déduite de la durée financée sous bourse FRIA.

¹⁴ Pour ces candidats, une attestation d'inscription à ladite spécialisation devra être jointe au dossier au plus tard à la date limite de validation de sa candidature par les autorités académiques (recteurs).

Procédure de soumission :

La demande de mandat d'ASP se fait uniquement en ligne à travers SEMAPHORE. Après la validation par le candidat, la proposition est contrôlée et validée par le promoteur, puis validée par le recteur.

Contenu et évaluation de la proposition :

Le contenu s'articule autour des 3 dimensions propres aux instruments "chercheur", avec un poids attribué à chaque dimension pour le calcul de la note globale de la proposition :

- qualité du candidat (60%) : CV académique, avis du promoteur (créativité, capacités intellectuelles...);
- qualité du projet (25%) : faisabilité, méthodologie, originalité, impact potentiel ;
- environnement de recherche (15%) ;

Le détail des informations demandées au proposant se retrouve sur SEMAPHORE.

2.2.2.3 Aspirant renouvellement (ASP-REN) : 2 ans maximum

Pour toute candidature ASP-REN : [Annexes particulières](#)

Dates-clés de l'appel 2018 : voir en page 18

Procédure de soumission :

La demande de renouvellement doit être introduite au cours de la deuxième année du premier mandat. Pour les chercheurs pouvant en bénéficier, le FNRS donne accès au formulaire électronique sur l'application SEMAPHORE.

La demande d'ASP-REN se fait uniquement en ligne à travers SEMAPHORE. Après la validation par le candidat, la proposition est contrôlée et validée par le promoteur, puis par le recteur.

A la demande est joint un document d'avis à compléter par le Comité d'accompagnement (Comité de thèse). Ce document complété et signé devra être transmis à la cellule recherche de l'institution de la CFB (ou Rectorat) pour signature par les autorités académiques. Celles-ci transmettront ce document au FNRS au plus tard pour le 31 mai de l'année de l'appel Bourses et Mandats considéré.

Evaluation de la proposition :

L'évaluation de la demande ASP-REN est basée sur le document joint, dans lequel l'instance académique est appelée à donner son avis sur la faisabilité du projet et à confirmer que la thèse devrait être défendue à l'issue du mandat.

Lorsqu'une décision définitive de refus de poursuite des études de doctorat est prise par l'université de la CFB et notifiée par écrit par le Recteur au FNRS, la bourse d'aspirant prend fin à l'expiration de la bourse en cours.

2.2.3 MANDATS POUR MÉDECINS CLINICIENS (MI-TEMPS)

Cette catégorie est réservée à des médecins cliniciens qui souhaitent se consacrer à la recherche fondamentale tout en assurant la continuité d'une activité hospitalière à mi-temps.

Le promoteur du candidat à un mandat de Candidat spécialiste doctorant (CSD) ou de Spécialiste doctorant (SD) doit être nommé à titre définitif ou bénéficier d'un poste probatoire (assimilé à une nomination définitive) au sein d'une université de la CFB qui dispose d'une faculté de médecine offrant un cursus complet.

Conditions de fonctionnement du mandat :

Le médecin clinicien conserve son salaire hospitalier (poste temps plein) ; le FNRS verse directement à l'institution d'accueil à laquelle il est attaché une compensation (plafonnée) à titre de remboursement pour les activités cliniques non assurées pendant le temps que celui-ci consacre à la recherche.

Le candidat qui obtient un mandat de CSD ou SD doit, au plus tard à la date à laquelle le mandat postulé doit prendre cours, à savoir le 1^{er} octobre de l'année pendant laquelle il lui est attribué, être inscrit à l'Ecole doctorale thématique en médecine clinique et expérimentale, attachée à l'Ecole doctorale en Sciences médicales près le FNRS.

2.2.3.1 Candidat spécialiste doctorant (CSD), mandat initial : 2 ans

Pour toute candidature CSD : [Annexes particulières](#)

Dates-clés de l'appel 2018 : voir en page 18

Spécificités de ce mandat :

Ce mandat est destiné à un médecin pour entreprendre simultanément un doctorat et un master de spécialisation.

La durée maximale est de 2 ans éventuellement renouvelable trois fois (soit une durée totale maximale de 8 ans).

Un mandat mi-temps de candidat spécialiste doctorant peut débuter à n'importe quel moment de la spécialisation mais doit se terminer au plus tard 4 ans après la fin de la spécialisation.

Critères d'éligibilité :

Le candidat à un mandat de CSD doit être titulaire du grade académique de médecin au plus tard à la date à laquelle le mandat postulé doit prendre cours, à savoir le 1^{er} octobre de l'année pendant laquelle il lui est attribué.

Procédure de soumission :

La demande de CSD se fait uniquement en ligne à travers SEMAPHORE. Après la validation par le candidat, la proposition est contrôlée et validée par le promoteur, puis par le recteur.

Contenu et évaluation de la proposition :

Le contenu s'articule autour des 3 dimensions propres aux instruments "chercheur", avec un poids attribué à chaque dimension pour le calcul de la note globale de la proposition :

- qualité du candidat (60%) : CV académique, avis du promoteur (créativité, capacités intellectuelles...);
- qualité du projet (25%) : faisabilité, méthodologie, originalité, impact potentiel ;
- environnement de recherche (15%) ;

Le détail des informations demandées au proposant se retrouve sur SEMAPHORE.

2.2.3.2 Candidat spécialiste doctorant renouvellement (CSD-REN), 2 ans éventuellement renouvelable deux fois

Pour toute candidature CSD-REN : [Annexes particulières](#)

Dates-clés de l'appel 2018 : voir en page 18

Procédure de soumission :

La demande de renouvellement doit être introduite au cours de la deuxième année de chaque mandat CSD accordé. Pour les chercheurs pouvant en bénéficier, le FNRS donne accès au formulaire électronique sur l'application SEMAPHORE.

La demande de CSD-REN se fait uniquement en ligne à travers SEMAPHORE. Après la validation par le candidat, la proposition est contrôlée et validée par le promoteur, puis par le recteur.

A la demande est joint un document d'avis à compléter par le Comité d'accompagnement (Comité de thèse). Ce document complété et signé devra être transmis à la cellule recherche de l'institution de la CFB (ou Rectorat) pour signature par les autorités académiques. Celles-ci transmettront ce document au FNRS au plus tard pour le 31 mai de l'année de l'appel Bourses et Mandats considéré.

Evaluation de la proposition :

L'évaluation de la demande CSD-REN est basée sur le document joint, dans lequel l'instance académique est appelée à donner son avis sur la faisabilité du projet et à confirmer que la thèse devrait être défendue à l'issue du mandat.

Lorsqu'une décision définitive de refus de poursuite des études de doctorat est prise par l'université de la CFB et notifiée par écrit par le Recteur au FNRS, le mandat mi-temps de candidat spécialiste doctorant prend fin à l'expiration du mandat en cours.

2.2.3.3 Mandat de Spécialiste doctorant (SD), mandat initial : 2 ans

Pour toute candidature SD : [Annexes particulières](#)

Dates-clés de l'appel 2018 : voir en page 18

Spécificités de ce mandat :

Ce mandat est destiné à un médecin spécialiste agréé pour réaliser un doctorat. La durée de ce mandat mi-temps est de 2 ans, éventuellement renouvelable une fois (soit une durée totale maximale de 4 ans).

Critère d'éligibilité :

Peut être candidat à un mandat de SD, le titulaire du grade académique de médecin qui bénéficie, au plus tard à la date à laquelle le mandat postulé doit prendre cours, à savoir le 1^{er} octobre de l'année pendant laquelle il lui est attribué, d'un diplôme de spécialisation médicale.

Règle particulière de candidature :

Le candidat à un mandat de SD doit avoir obtenu son agrément comme médecin spécialiste du service public fédéral (SPF) de la Santé publique ou de la CFB depuis au maximum 3 ans, ce délai expirant à la date à laquelle le mandat postulé doit prendre cours, à savoir le 1^{er} octobre de l'année pendant laquelle il lui est attribué.

Possibilité d'ajout d'année(s) supplémentaire(s) : 1 an par accouchement ou adoption survenu après l'obtention de l'agrément comme médecin spécialiste.

Procédure de soumission :

La demande de SD se fait uniquement en ligne à travers SEMAPHORE. Après la validation par le candidat, la proposition est contrôlée et validée par le promoteur, puis par le recteur.

Contenu et évaluation de la proposition :

Le contenu s'articule autour des 3 dimensions propres aux instruments "chercheur", avec un poids attribué à chaque dimension pour le calcul de la note globale de la proposition :

- qualité du candidat (60%) : CV académique, avis du promoteur (créativité, capacités intellectuelles...)
- qualité du projet (25%) : faisabilité, méthodologie, originalité, impact potentiel ;
- environnement de recherche (15%) ;

Le détail des informations demandées au proposant se retrouve sur SEMAPHORE.

2.2.3.4 Spécialiste doctorant renouvellement (SD-REN) : 2 ans maximum

Pour toute candidature SD-REN : [Annexes particulières](#)

Dates-clés de l'appel 2018 : voir en page 18

Procédure de soumission :

La demande de renouvellement doit être introduite au cours de la deuxième année du premier mandat. Pour les chercheurs pouvant en bénéficier, le FNRS donne accès au formulaire électronique sur l'application SEMAPHORE.

La demande de SD-REN se fait uniquement en ligne à travers SEMAPHORE. Après la validation par le candidat, la proposition est contrôlée et validée par le promoteur, puis par le recteur.

A la demande est joint un document d'avis à compléter par le Comité d'accompagnement (Comité de thèse). Ce document complété et signé devra être transmis à la cellule recherche de l'institution de la CFB (ou Rectorat) pour signature par les autorités académiques. Celles-ci transmettront ce document au FNRS au plus tard pour le 31 mai de l'année de l'appel Bourses et Mandats considéré.

Evaluation de la proposition :

L'évaluation de la demande SD-REN est basée sur le document joint, dans lequel l'instance académique est appelée à donner son avis sur la faisabilité du projet et à confirmer que la thèse devrait être défendue à l'issue du mandat.

Lorsqu'une décision définitive de refus de poursuite des études de doctorat est prise par l'université de la CFB et notifiée par écrit par le Recteur au FNRS, le mandat mi-temps de spécialiste doctorant prend fin à l'expiration du mandat en cours.

2.2.4 MANDAT DE VÉTÉRINAIRE CLINICIEN-CHERCHEUR DOCTORANT (MI-TEMPS)

Cette catégorie est réservée à des médecins vétérinaires en cours de spécialisation clinique afin de leur permettre de préparer et présenter une thèse de doctorat tout en assurant la continuité d'une activité à mi-temps dans le cadre de leur formation clinique.

Conditions de fonctionnement du mandat :

Le clinicien conserve son salaire hospitalier (poste temps plein) ; le FNRS verse directement à l'institution d'accueil à laquelle est attaché le clinicien une compensation (plafonnée) à titre de remboursement pour les activités cliniques non assurées pendant le temps que celui-ci consacre à la recherche.

La durée de ce mandat mi-temps est de 2 ans, éventuellement renouvelable une fois (soit une durée totale maximale de 4 ans).

Le candidat qui obtient un mandat de VETE-CCD doit, au plus tard au moment de l'octroi, être inscrit à l'Ecole doctorale en Sciences vétérinaires près le FNRS.

2.2.4.1 Vétérinaire Clinicien-Chercheur Doctorant (VETE-CCD), mandat initial : 2 ans

Pour toute candidature VETE-CCD : [Annexes particulières](#)

Dates-clés de l'appel 2018 : voir en page 18

Critères d'éligibilité :

En plus des critères généraux applicables aux mandats doctoraux, il existe des critères spécifiques au VETE-CCD :

- être titulaire du grade académique de médecin vétérinaire
- être âgé de moins de 35 ans à la date limite de validation de sa candidature par les autorités académiques (recteurs),
- être engagé depuis au moins deux ans dans un 'Residency training programme' (internship inclus) approuvé par les instances européennes (Collèges européens reconnus par l'European Board of Veterinary Specialisation), au plus tard à la date à laquelle le mandat postulé doit prendre cours, à savoir le 1^{er} octobre de l'année pendant laquelle il lui est attribué.

Procédure de soumission :

La demande de VETE-CCD se fait uniquement en ligne à travers SEMAPHORE. Après la validation par le candidat, la proposition est contrôlée et validée par le promoteur, puis par le recteur.

Contenu et évaluation de la proposition :

Le contenu s'articule autour des 3 dimensions propres aux instruments "chercheur", avec un poids attribué à chaque dimension pour le calcul de la note globale de la proposition :

- qualité du candidat (60%) : CV académique, avis du promoteur (créativité, capacités intellectuelles...);
- qualité du projet (25%) : faisabilité, méthodologie, originalité, impact potentiel ;
- environnement de recherche (15%) ;

Le détail des informations demandées au proposant se retrouve sur SEMAPHORE.

2.2.5 BOURSE SPÉCIALE DE DOCTORAT POUR ENSEIGNANT DU SECONDAIRE (1 AN)

Les BSD sont destinées à des enseignants de l'enseignement secondaire, diplômés universitaires de la CFB bénéficiant de la stabilité d'emploi et pouvant obtenir une mise en disponibilité d'un an avec certitude de réintégrer leur poste à la fin de ce congé, afin de leur permettre d'achever un travail de recherches en vue de l'obtention d'un titre de docteur à thèse dans l'une des institutions universitaires de la CFB.

2.2.5.1 Bourse Spéciale de Doctorat Doctorant (BSD), 1 an

Pour toute candidature Bourse spéciale de doctorat (BSD) : [Annexes particulières](#)

Dates-clés de l'appel 2018 : voir en page 18

Critères d'éligibilité :

En plus des critères généraux applicables aux mandats doctoraux, il existe des critères spécifiques à la BSD :

- être âgé d'au moins 28 ans à la date à laquelle la bourse prend cours ;
- ne pas avoir dépassé l'âge de 45 ans à la date à laquelle la bourse prend cours ;
- bénéficier de la stabilité de l'emploi et pouvoir obtenir la mise en disponibilité avec certitude de réintégration.

Règle restrictive de candidature :

Nul ne peut se porter candidat à une BSD s'il en a déjà bénéficié, fût-ce pour une partie de sa durée normale.

Conditions de fonctionnement du mandat :

La BSD est d'une durée d'un an. Elle prend cours le 1^{er} septembre de l'année de l'octroi et se termine le 31 août de l'année suivante.

Procédure de soumission :

Pour introduire une BSD, une demande d'accès devra être sollicitée au FNRS, avant le 21 février 2018, par e-mail à semaphore@frs-fnrs.be en précisant en objet « Appel BSD 2018 » et en joignant :

- un curriculum vitae mettant en exergue la fonction d'enseignant de l'enseignement secondaire avec un horaire complet en incluant date de naissance, diplômes obtenus, parcours professionnel ainsi que les informations concernant la thèse de doctorat : date de début, université CFB et promoteur ;
- une attestation de mise en disponibilité émanant de l'établissement où le candidat exerce sa fonction d'enseignant.

La demande de BSD se fait uniquement en ligne à travers SEMAPHORE. Après la validation par le candidat, la proposition est contrôlée et validée par le promoteur, puis par le recteur.

A la demande est joint un document d'avis à compléter par le Comité d'accompagnement (Comité de thèse). Ce document complété et signé devra être transmis à la cellule recherche de l'institution de la CFB (ou Rectorat) pour signature par les autorités académiques. Celles-ci transmettront ce document au FNRS au plus tard à la date limite de validation par les autorités académiques (recteurs).

Le candidat doit fournir également une attestation de son promoteur, par laquelle celui-ci :

- prend la responsabilité scientifique du travail de recherches ;
- patronne le candidat devant la Faculté où il désire présenter son doctorat ;
- certifie que le travail est suffisamment avancé pour qu'il puisse être achevé en un an de travail à temps plein ;
- certifie que la recherche ne peut être menée à terme si l'intéressé ne peut être libéré de ses charges.

Les annexes doivent parvenir au FNRS au plus tard à la date limite de validation par les autorités académiques (recteurs).

Contenu de la proposition :

Les éléments demandés au candidat sont essentiellement relatifs à son parcours, son projet de thèse avec le plan de travail et l'état d'avancement.

Evaluation de la proposition :

L'évaluation de la candidature BSD est basée sur le document joint, dans lequel l'instance académique est appelée à donner son avis sur la faisabilité du projet et à confirmer que la thèse sera défendue à l'issue de la bourse.

2.3 POST-DOCTORANTS

Objectifs des instruments :

Ces mandats sont destinés aux chercheurs détenteurs du grade académique de Docteur à thèse afin d'approfondir leur expérience de la recherche.

Deux instruments destinés aux postdoctorants sont disponibles dans le cadre de l'appel "chercheur" :

- le mandat de Chargé de recherches, mandat de recherche à plein temps (tous domaines) ;
- le mandat de Spécialiste postdoctorant, mandat de recherche mi-temps pour les médecins spécialistes agréés.

2.3.1 DATES CLÉS DE L'APPEL 2018 POUR LES CHERCHEURS POST-DOCTORANTS

INSTRUMENTS			APPEL BOURSES ET MANDATS 2018			
			DERNIERES DATE ET HEURE POUR OBTENIR L'ACCES A UN FORMULAIRE ELECTRONIQUE	DATES ET HEURES ¹⁵ LIMITES DE VALIDATION ELECTRONIQUE		
				CANDIDAT	PROMOTEUR	RECTEUR
CHERCHEUR POSTDOC	Chargé de recherches	CR	Mercredi 24 janvier à 14h	Jeudi 25 janvier à 14h	Mercredi 31 janvier à 14h	Mardi 6 février à 14h
	Spécialiste postdoctorant	SPD				
	Spécialiste postdoctorant renouvellement	SPD-REN				
	Chercheur qualifié	CQ				
	Maître de recherches	MR				
	Directeur de recherches	DR				
	Mandat d'impulsion scientifique - Mobilité Ulysse	MISU				

2.3.2 CHARGÉ DE RECHERCHES (PLEIN TEMPS)

Conditions de fonctionnement du mandat :

Le mandat de Chargé de recherches (CR) est d'une durée de 3 ans. Tout mandataire CR a la possibilité d'utiliser les 3 années de son mandat sur une durée de 6 ans si un financement extérieur est trouvé pour réaliser un postdoc hors de la CFB.

Le titulaire d'un mandat de CR bénéficie d'un crédit de fonctionnement pour lui permettre de conduire ses recherches.

2.3.2.1 Chargé de recherches¹⁶ (CR) : 3 ans

Pour toute candidature CR : [Annexes particulières](#)

¹⁵ Toutes les heures sont exprimées en heure locale de Bruxelles.

¹⁶ Pour les candidats à un mandat de chargé de recherches qui prévoient un ou plusieurs séjours de recherche, il leur sera demandé de joindre une lettre d'acceptation ou un échange de courriers électroniques attestant des démarches déjà entamées.

Dates-clés de l'appel 2018 : voir en page 26

Critères d'éligibilité :

Le candidat à un mandat de CR devra répondre à l'une de ces deux conditions :

- être détenteur d'un diplôme de doctorat à thèse (Ph.D.) depuis au maximum 5 ans, au plus tard à la date limite de validation par les autorités académiques (recteurs)

ou

- être titulaire dudit diplôme, au plus tard le 1^{er} mai de l'année de l'appel Bourses et Mandats considéré (dans ce cas, une [déclaration sur l'honneur](#) devra être chargée dans le formulaire).

Possibilité d'ajout d'année(s) supplémentaire(s) : 1 an par accouchement ou adoption survenu après l'obtention du diplôme de doctorat à thèse (Ph.D.) donnant accès à l'instrument.

Règle restrictive de candidature :

Nul ne peut se porter candidat au mandat CR s'il en a déjà bénéficié, fût-ce pour une partie de sa durée normale.

Procédure de soumission :

La demande de mandat de CR se fait uniquement en ligne à travers SEMAPHORE. Après la validation par le candidat, la proposition est contrôlée et validée par le promoteur, puis validée par le recteur.

Contenu et évaluation de la proposition :

Le contenu s'articule autour des 3 dimensions propres aux instruments "chercheur", avec un poids attribué à chaque dimension pour le calcul de la note globale de la proposition :

- qualité du candidat (40%) : nombre et qualité des publications (revues, citations...), avis du promoteur (créativité, capacités intellectuelles, indépendance...), obtention de prix ;
- qualité du projet (40%) : faisabilité, méthodologie, originalité, impact potentiel ;
- environnement de recherche (20%).

Le détail des informations demandées au proposant se retrouve sur SEMAPHORE.

2.3.3 MANDAT POSTDOC POUR MÉDECINS CLINICIENS (MI-TEMPS)

Cette catégorie est réservée à des médecins cliniciens spécialistes postdoctorants agréés qui souhaitent se consacrer à la recherche fondamentale tout en assurant la continuité d'une activité hospitalière à mi-temps.

Le promoteur du candidat à un mandat de Spécialiste postdoctorant (SPD) doit être nommé à titre définitif ou bénéficier d'un poste probatoire (assimilé à une nomination définitive) au sein d'une université de la CFB qui dispose d'une faculté de médecine offrant un cursus complet.

Conditions de fonctionnement du mandat :

Le médecin clinicien conserve son salaire hospitalier (poste temps plein) ; le FNRS verse directement à l'institution d'accueil à laquelle il est attaché une compensation (plafonnée) à titre de remboursement pour les activités cliniques non assurées pendant le temps que celui-ci consacre à la recherche.

La durée de ce mandat mi-temps est de 2 ans, éventuellement renouvelable trois fois (soit une durée totale maximale de 8 ans).

2.3.3.1 Mandat de Spécialiste postdoctorant (SPD), mandat initial : 2 ans

Pour toute candidature SPD : [Annexes particulières](#)

Dates-clés de l'appel 2018 : voir en page 26

Critères d'éligibilité :

Le candidat à un mandat de SPD devra répondre aux 2 conditions :

- être titulaire du grade académique de médecin spécialiste ;
- être détenteur d'un diplôme de doctorat à thèse (Ph.D.) depuis au maximum 5 ans, au plus tard à la date limite de validation par les autorités académiques (recteurs) **ou** être titulaire dudit diplôme, au plus tard le 1^{er} mai de l'année de l'appel Bourses et Mandats considéré (dans ce cas, une [déclaration sur l'honneur](#) devra être chargée dans le formulaire).

Possibilité d'ajout d'année(s) supplémentaire(s) : 1 an par accouchement ou adoption survenu après l'obtention du diplôme de doctorat à thèse (Ph.D.) donnant accès à l'instrument.

Procédure de soumission :

La demande de SPD se fait uniquement en ligne à travers SEMAPHORE. Après la validation par le candidat, la proposition est contrôlée et validée par le promoteur, puis par le recteur.

Contenu et évaluation de la proposition :

Le contenu s'articule autour des 3 dimensions propres aux instruments "chercheur", avec un poids attribué à chaque dimension pour le calcul de la note globale de la proposition :

- qualité du candidat (40%) : nombre et qualité des publications (revues, citations...), avis du promoteur (créativité, capacités intellectuelles, indépendance...), obtention de prix ;
- qualité du projet (40%) : faisabilité, méthodologie, originalité, impact potentiel ;
- environnement de recherche (20%).

Le détail des informations demandées au proposant se retrouve sur SEMAPHORE.

2.3.3.2 Mandat de Spécialiste postdoctorant renouvellement (SPD-REN), 2 ans éventuellement renouvelable deux fois

Pour toute candidature SPD-REN : [Annexes particulières](#)

Dates-clés de l'appel 2018 : voir en page 26

Procédure de soumission :

Pour les chercheurs pouvant en bénéficier, le FNRS donne accès au formulaire électronique sur l'application SEMAPHORE. La demande de SPD-REN se fait uniquement en ligne à travers SEMAPHORE. Après la validation par le candidat, la proposition est contrôlée et validée par le promoteur, puis par le recteur.

Evaluation de la proposition :

Le premier renouvellement du mandat de spécialiste postdoctorant doit être sollicité lors de la deuxième année du mandat et s'effectue sur simple demande du candidat.

A partir du deuxième renouvellement, la candidature fait l'objet d'une évaluation par la Commission scientifique compétente.

Contenu et évaluation de la proposition à partir du deuxième renouvellement :

Le contenu s'articule autour des 3 dimensions propres aux instruments "chercheur", avec un poids attribué à chaque dimension pour le calcul de la note globale de la proposition :

- qualité du candidat (40%) : nombre et qualité des publications (revues, citations...), avis du promoteur (créativité, capacités intellectuelles, indépendance...), obtention de prix ;

- qualité du projet (40%) : faisabilité, méthodologie, originalité, impact potentiel ;
- environnement de recherche (20%).

Le détail des informations demandées au proposant se retrouve sur Semaphore.

2.4 CHERCHEURS CONFIRMÉS

Le mandat de chercheur confirmé est un instrument qui permet à un chercheur de se consacrer à la recherche. Ce mandat à durée indéterminée comprend 3 niveaux :

- le mandat de Chercheur qualifié (CQ),
- le mandat de Maître de recherches (MR), qui est une promotion du mandat de CQ basée sur le mérite,
- le mandat de Directeur de recherches (DR), qui est une promotion du mandat de MR basée sur le mérite.

2.4.1 MANDAT DE CHERCHEUR QUALIFIÉ¹⁷ (CQ)

Pour toute candidature CQ : [Annexes particulières](#)

Dates-clés de l'appel 2018 : voir en page 26

Critère d'éligibilité :

Le candidat à un mandat de CQ devra être titulaire du grade académique de docteur, obtenu après soutenance d'une thèse, délivré par une institution universitaire et ce, depuis au maximum 10 ans, au plus tard à la date limite de validation par les autorités académiques (recteurs).

Possibilité d'ajout d'année(s) supplémentaire(s) : 1 an par accouchement ou adoption survenu après l'obtention du diplôme de doctorat à thèse (Ph.D.) donnant accès à l'instrument.

Règle restrictive de candidature :

Un candidat qui aurait auparavant démissionné de son mandat de CQ ne peut solliciter un nouveau mandat.

Condition de fonctionnement du mandat :

Le titulaire d'un mandat de CQ bénéficie d'un crédit de fonctionnement durant les 3 premières années de son mandat.

Procédure de soumission :

La demande de mandat CQ se fait uniquement en ligne à travers SEMAPHORE. Après la validation par le candidat, la proposition est contrôlée et validée par le promoteur, puis validée par le recteur.

Contenu et évaluation de la proposition :

Le contenu s'articule autour des 4 dimensions propres aux instruments "chercheur" auxquelles s'ajoute la dimension potentiel/reconnaissance internationale. Un poids est attribué à chacune d'elles pour le calcul de la note globale de la proposition :

- qualité du candidat (40%) : nombre et qualité des publications (revues, citations...), avis du promoteur et de 3 personnes de référence de réputation internationale (créativité,

¹⁷ En ce qui concerne les candidats à un mandat de Chercheur qualifié, les Commissions scientifiques ne proposeront pas un classement mais un lot de maximum 4 candidats, classés A, recommandés pour une nomination dans l'année en cours. Aucun recrutement ne sera autorisé en dehors du lot. Les Commissions scientifiques font ainsi des propositions de recrutement, la sélection finale étant réalisée par le Conseil d'administration du FNRS, éclairé d'une part par les avis des Commissions scientifiques et d'autre part par les stratégies institutionnelles respectives et les disponibilités des postes permanents attribués aux universités.

- rayonnement international, aptitude à développer une équipe, indépendance...), obtention de financements de projets et bourses, obtention de prix ;
- qualité du projet (25%) : faisabilité, méthodologie, originalité, impact potentiel ;
 - environnement de recherche (10%) ;
 - potentiel/reconnaissance internationale (25%) : séjour de longue durée à l'étranger¹⁸, invitations à des exposés internationaux, collaborations actives, participations à des réseaux.

Le détail des informations demandées au proposant se retrouve sur SEMAPHORE.

2.4.2 PROMOTION : MAITRE DE RECHERCHES (MR)

Dates-clés de l'appel 2018 : voir en page 26

Critères d'éligibilité :

Tel que précisé à l'article 10, §1,

Le titulaire du mandat de CQ du FNRS peut solliciter la promotion au titre de MR à partir de la huitième année académique qui suit sa nomination et ce, pour autant qu'il exerce, durant ces années, une activité de recherche fondamentale.

Règles restrictives de candidature :

Un candidat qui aurait auparavant démissionné de son mandat de MR ne peut solliciter un nouveau mandat.

La promotion au titre de MR ne pourra pas être sollicitée plus de trois fois sur une période de neuf ans.

Procédure de soumission :

La demande de promotion MR se fait uniquement en ligne à travers SEMAPHORE. Après la validation par le candidat, la proposition est validée par le recteur.

A l'appui d'une candidature à une telle promotion, le chercheur qualifié devra joindre en annexe au formulaire : un rapport de synthèse¹⁹ de 12.000 mots maximum (à charger sur SEMAPHORE), présentant les recherches effectuées et mettant en exergue leur originalité et leur caractère novateur.

Contenu et évaluation de la proposition :

Le contenu fourni est utilisé pour évaluer la pertinence de la promotion demandée par le mandataire :

- qualité du candidat : nombre et qualité des publications (revues, citations...), avis de 3 personnes de référence de réputation internationale (créativité, rayonnement international, aptitude à développer une équipe, indépendance...), obtention de financements de projets et bourses, obtention de prix ;
- qualité du projet : faisabilité, méthodologie, originalité, impact potentiel ;
- potentiel/reconnaissance internationale : séjour de longue durée à l'étranger, invitations à des exposés internationaux, collaborations actives, participations à des réseaux, liste des mémoires de Master et de thèses de Doctorat encadrés.

Le détail des informations demandées au proposant se retrouve sur SEMAPHORE.

2.4.3 PROMOTION : DIRECTEUR DE RECHERCHES (DR)

¹⁸ L'existence d'un séjour longue durée à l'étranger constituera un élément particulièrement valorisant du dossier.

¹⁹ Le rapport de synthèse de 12.000 mots est uniquement destiné aux membres des Commissions scientifiques.

Dates-clés de l'appel 2018 : voir en page 26

Critère d'éligibilité :

Le mandataire MR qui exerce effectivement son mandat, peut solliciter la promotion au titre de DR dès le début de la 4^e année de son mandat de MR.

Règles restrictives de candidature :

Un candidat qui aurait auparavant démissionné de son mandat de DR ne peut solliciter un nouveau mandat.

La promotion au titre de DR ne pourra pas être sollicitée plus de trois fois sur une période de neuf ans.

Procédure de soumission :

La demande de promotion DR se fait uniquement en ligne à travers SEMAPHORE. Après la validation par le candidat, la proposition est validée par le recteur.

Contenu et évaluation de la proposition :

Le contenu fourni est utilisé pour évaluer la pertinence de la promotion demandée par le mandataire :

- qualité du candidat : nombre et qualité des publications (revues, citations...), avis de 3 personnes de référence de réputation internationale (créativité, rayonnement international, aptitude à développer une équipe, indépendance...), obtention de financements de projets et bourses, obtention de prix ;
- qualité du projet : faisabilité, méthodologie, originalité, impact potentiel ;
- potentiel/reconnaissance internationale : séjour de longue durée à l'étranger, invitations à des exposés internationaux, collaborations actives, participations à des réseaux, liste des mémoires de Master et de thèses de Doctorat encadrés.

Le détail des informations demandées au proposant se retrouve sur SEMAPHORE.

2.5 INSTALLATION EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE (CFB)

L'objectif du financement accordé dans le cadre du Mandat d'Impulsion Scientifique – Mobilité ULYSSE est d'encourager des chercheurs belges ou étrangers hautement qualifiés qui mènent actuellement une carrière scientifique à l'étranger à venir la développer dans une université de la CFB.

Le promoteur du mandat M.I.S. Mobilité ULYSSE est rémunéré par l'institution universitaire d'accueil et bénéficie d'un crédit, en moyenne annuelle, de 200.000 € qui peut être affecté à des frais de personnel ainsi qu'à des frais de fonctionnement ou d'équipement. Ce mandat est accordé pour une durée de 2 ans, avec une prolongation éventuelle d'un an.

2.5.1 M.I.S. MOBILITÉ ULYSSE (MISU), MANDAT INITIAL : 2 ANS

Pour toute candidature MISU : [Annexes particulières](#)

Dates-clés de l'appel 2018 : voir en page 26

Critères d'éligibilité :

Au moment de l'introduction de la candidature, le candidat devra :

- ne pas être titulaire d'un mandat du FNRS
- résider à l'étranger depuis au moins 5 ans et de manière continue

Règle restrictive de candidature :

Nul ne peut se porter candidat plus de trois fois au mandat M.I.S. Mobilité ULYSSE.

Profil du candidat :

Le candidat doit être un chercheur actif qui pourra présenter un parcours exemplaire au cours des dix dernières années, démontrant des résultats de recherche significatifs. Le candidat doit avoir les capacités requises pour diriger une équipe de recherche et doit bénéficier d'une reconnaissance scientifique au niveau international.

Procédure de soumission et contenu du dossier :

La demande de MISU se fait uniquement en ligne à travers SEMAPHORE. Après la validation par le candidat, la proposition est validée par le recteur.

En plus du formulaire électronique, la candidature doit comporter la lettre d'appui du recteur de l'institution universitaire d'accueil.

Critères pris en compte pour l'évaluation de la proposition :

- l'originalité et la nouveauté du projet ;
- le lancement possible d'une nouvelle unité de recherche ;
- l'autonomie scientifique par rapport à toute unité ou tout laboratoire de recherche existant dans l'institution universitaire d'accueil ;
- la thématique d'avenir (perspectives de développement du champ de l'étude) ;
- les 3 recommandations d'experts scientifiques (lettres de référence) ;
- l'expérience scientifique du candidat.

2.5.2 M.I.S. MOBILITÉ ULYSSE, PROLONGATION (MISU-PROL) : 1 AN

Dates-clés de l'appel 2018 : voir en page 26

Procédure de soumission :

La demande de prolongation doit être introduite au cours de la deuxième année du premier mandat. Pour les chercheurs pouvant en bénéficier, le FNRS donne accès au formulaire électronique sur l'application SEMAPHORE

La demande de MISU-PROL se fait uniquement en ligne à travers SEMAPHORE. Après la validation par le candidat, la proposition est contrôlée et validée par le recteur.

Evaluation de la proposition :

La demande de MISU-PROL est évaluée par la Commission de promotion de l'institution universitaire d'accueil.

ANNEXE

Commissions scientifiques du FNRS et descripteurs

Commissions scientifiques, champs descripteurs et mots-clés

Scientific Commissions, descriptor fields and keywords

Commissions scientifiques et descripteurs tels que décidés par le Conseil d'administration du 04.10.2011
Scientific Commissions and descriptors such decided by the Board of Trustees on 04.10.2011

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
HUMAN AND SOCIAL SCIENCES

SHS-1	Sciences Humaines et sociales –1 Human and Social Sciences – 1
	sociology, social anthropology, political science, communication (based on ERC-SH2) sociologie, socio-anthropologie, science politique, communication (basé sur ERC-SH2)
SH2_1	Social structure, inequalities, social mobility Structure sociale, inégalités, mobilité sociale
SH2_2	Ageing, work, social policies Vieillesse, travail, politiques sociales
SH2_3	Kinship, cultural dimensions of classification and cognition, individual and social identity, gender Parenté, dimensions culturelles de la classification et de la cognition, identité sociale et individuelle, genre
SH2_4	Myth, ritual, symbolic representations, religious studies Mythes, rituels, représentations symboliques, sciences religieuses
SH2_5	Ethnography Ethnographie
SH2_6	Globalization, migration, interethnic relations Mondialisation, migrations, relations interethniques
SH2_7	Transformation of societies, democratization, social movements Transformation des sociétés, démocratisation, mouvements sociaux
SH2_8	Political systems, legitimacy of governance Systèmes politiques, légitimité de la gouvernance
SH2_12	Communication networks, media, information society Réseaux de communication, média, société de l'information
SH2_13	Social studies of science and technology, S&T policies, science and society Etudes sociales en sciences et technologies, politiques en S&T, science et société
FNRS-1	Social anthropology Anthropologie sociale
	environmental studies, demography, social geography, urban and regional studies (based on ERC-SH3) études environnementales, démographie, géographie sociale, études urbaines et régionales (basé sur ERC-SH3)
SH3_2	Environmental regulation and mediation Réglementation pour l'environnement et médiation
SH3_3	Social and industrial ecology Ecologie sociale et industrielle
SH3_4	Geographical information systems, cartography Systèmes d'information géographiques, cartographie
SH3_5	Human and social geography Géographie humaine et sociale
	transdisciplinary research aiming at addressing a problem related to society cohesion and evolution (in any aspect: economical, societal, philosophical, historical, ...) recherche transdisciplinaire dont l'objectif est de s'attaquer à un problème en rapport avec la cohésion et l'évolution de la société (aspects économiques, sociétaux, philosophiques, historiques, ...)
IDR-1	Demography Démographie
IDR-2	Lifespan education Education tout au long de la vie
IDR-4	Social and geographical mobility Mobilité sociale et géographique
IDR-6	Cultural diversity Diversité culturelle
IDR-8	Democracy Démocratie
IDR-9	Family policies Politique familiales
IDR-10	Regional development Développement régional
IDR-11	European integration Intégration européenne
IDR-12	Consumer Consommation
IDR-32	Gender Studies Etudes de genre

SHS-2	Sciences Humaines et sociales – 2 Human and Social Sciences – 2
	cognition, psychology, education (based on ERC-SH4) cognition, psychologie, sciences de l'éducation (basé sur ERC-SH4)
SH4_1	Evolution of mind and cognitive functions, animal communication Evolution de l'esprit et fonctions cognitives, communication animale
SH4_2	Human life-span development Développement humain tout au long de la vie
SH4_3	Neuropsychology and cognitive psychology Neuropsychologie et psychologie cognitive
SH4_7	Acquisition and knowledge of language: psycholinguistics, neurolinguistics Acquisition et connaissance du langage : psycholinguistique et neurolinguistique
FNRS-3	Experimental psychology Psychologie expérimentale
FNRS-4	Clinical psychology Psychologie clinique
FNRS-5	Social psychology Psychologie sociale
FNRS-6	Work and organizational psychology Psychologie du travail et des organisations
FNRS-7	Human resources psychology Psychologie des ressources humaines
FNRS-8	Health psychology Psychologie de la santé
FNRS-9	Experimental psychopathology Psychopathologie expérimentale
FNRS-27	Academic teaching and learning processes Processus d'enseignement et d'apprentissage en contexte scolaire
FNRS-28	Non academic education and training processes Processus d'éducation et de formation non scolaires
FNRS-29	Study of teaching and training systems and policies Etude des systèmes et des politiques d'enseignement et de formation
FNRS-31	Language pathologies Pathologies du langage
IDR-32	Gender Studies Etudes de genre

SHS-3	Sciences Humaines et sociales – 3 Human and Social Sciences – 3
	literature, linguistics, philosophy, visual and performing arts (based on ERC-SH4 and ERCSH5) littérature, langues et linguistique, philosophie, arts visuels, arts de la scène (basé sur ERCSH4 et ERC-SH5)
SH4_5	Formal, cognitive, functional and computational linguistics Linguistique formelle, cognitive, fonctionnelle et computationnelle
SH4_6	Typological, historical and comparative linguistics Linguistique typologique, historique et comparée
SH4_8	Use of language: pragmatics, sociolinguistics, discourse analysis Utilisation du langage : pragmatique, sociolinguistique, analyse du discours
SH4_10	Philosophy, history of philosophy Philosophie, histoire de la philosophie
SH4_11	Epistemology, logic, philosophy of science Epistémologie, logique, philosophie des sciences
SH4_12	Ethics and morality, bioethics Éthique et moralité, bioéthique
SH5_1	Classics Classiques
SH5_2	History of literature Histoire de la littérature
SH5_3	Literary theory and comparative literature, literary styles Théorie littéraire et littérature comparée, styles littéraires
SH5_4	Textual philology and palaeography Philologie textuelle et paléographie
SH5_5	Visual arts Arts visuels
SH5_6	Performing arts Arts de la scène
SH5_9	Music and musicology, history of music Musique et musicologie, histoire de la musique
SH5_10	History of art and architecture Histoire de l'art et de l'architecture
SH5_11	Cultural studies, cultural diversity Études culturelles, diversité culturelle
SH5_12	Cultural memory, intangible cultural heritage Mémoire culturelle, patrimoine culturel immatériel
FNRS-10	Religious sciences, humanism or secularism, freemasonry Sciences des religions, laïcité, franc-maçonnerie
FNRS-11	Theology Théologie
FNRS-12	Logic and argumentation Logique et argumentation
FNRS-13	Live performing arts, cultural communication Arts du spectacle vivant, communication culturelle
FNRS-14	Cultural management Gestion culturelle
FNRS-15	Cinema and visual communication Cinéma et communication visuelle
FNRS-16	Architecture Architecture
FNRS-35	Second language teaching and learning, lexicography, terminology Enseignement et apprentissage d'une deuxième langue, lexicographie, terminologie
IDR-32	Gender Studies Études de genre

SHS-4	Sciences Humaines et sociales – 4 Human and Social Sciences – 4
	archaeology, history (based on ERC-SH6) archéologie, histoire (basé sur ERC-SH6)
SH6_1	Archaeology, archaeometry, landscape archaeology Archéologie, archéométrie, archéologie du paysage
SH6_2	Prehistory and protohistory Préhistoire et protohistoire
SH6_3	Ancient history, ancient cultures Histoire ancienne, culture ancienne
SH6_4	Medieval history Histoire médiévale
SH6_5	Modern and contemporary history Histoire moderne et contemporaine
SH6_6	Colonial history, entangled histories, global history Histoire coloniale, histoires enchevêtrées, histoire mondiale
SH6_7	Military history Histoire militaire
SH6_8	Historiography, theory and methods of history Historiographie, théories et méthodes de l'histoire
SH6_9	History of ideas, intellectual history Histoire des idées, histoire intellectuelle
SH6_10	Social, economic, cultural and political history Histoire sociale, économique, culturelle et politique
SH6_11	Collective memories, identities, lieux de mémoire, oral history Mémoires collectives, identités, lieux de mémoire, histoire orale
SH6_12	Cultural heritage Patrimoine culturel
SH2_14	History of science and technology Histoire de la science et des technologies
SH5_7	Museums and exhibitions Musées et expositions
FNRS-10	Religious sciences, humanism or secularism, freemasonry Sciences des religions, laïcité, franc-maçonnerie
FNRS-17	Economic history Histoire économique
FNRS-18	Numismatics, epigraphy and paleography Numismatique, épigraphie et paléographie
FNRS-19	History of music Histoire de la musique
FNRS-20	History of art Histoire de l'art
FNRS-21	History of architecture and urbanism Histoire de l'architecture et de l'urbanisme
FNRS-24	Demographic history Démographie historique
IDR-32	Gender Studies Etudes de genre

SHS-5	Sciences Humaines et sociales – 5 Human and Social Sciences – 5
	economics, finance and management; law; environmental studies, demography, social geography, urban and regional studies (based on ERC-SH1, ERC-SH2 and ERC-SH3) économie, finance et gestion; droit; études environnementales, démographie, géographie sociale, études urbaines et régionales (basé sur ERC-SH1, ERC-SH2 et ERC-SH3)
SH1_1	Macroeconomics, growth, business cycles Macroéconomie, croissance, cycles économiques
SH1_2	Microeconomics, institutional economics Microéconomie, économie institutionnelle
SH1_3	Econometrics, statistical methods Econométrie, méthodes statistiques
SH1_4	Financial markets, banking and corporate finance Marchés financiers, banque, finance d'entreprise
SH1_5	Competitiveness, innovation, research and development Compétitivité, innovation, recherche et développement
SH1_6	Consumer choice, behavioural economics, marketing Décisions de consommation, économie comportementale, marketing
SH1_7	Organization studies, strategy Théories des structures, stratégie
SH1_8	Human resource management, employment and earnings Gestion des ressources humaines, emploi et revenus
SH1_9	Public administration, public economics Administration publique, économie publique
SH1_10	Income distribution, poverty Répartition des revenus, pauvreté
SH1_11	International trade, economic geography Commerce international, économie géographique
SH1_12	Economic history, development Histoire économique, développement
SH2_9	Legal systems, constitutions, foundations of law Systèmes juridiques, constitutions, fondements du droit
SH2_10	Private, public and social law Droits privé, public et social
SH2_11	Global and transnational governance, international law, human rights Gouvernance mondiale et transnationale, droit international, droits de l'homme
SH3_1	Environment and sustainability Environnement et développement durable
SH3_6	Spatial and regional planning Aménagement de l'espace et du territoire
SH3_7	Population dynamics Dynamique des populations
SH3_8	Urbanization and urban planning, cities Urbanisation et aménagement urbain, villes
SH3_9	Mobility and transportation Mobilité et transport
FNRS-2	Criminology Criminologie
	transdisciplinary research aiming at addressing a problem related to society cohesion and evolution (in any aspect: economical, societal, philosophical, historical, ...) recherche transdisciplinaire dont l'objectif est de s'attaquer à un problème en rapport avec la cohésion et l'évolution de la société (aspects économiques, sociétaux, philosophiques, historiques, ...)
IDR-2	Lifespan education Education tout au long de la vie
IDR-3	Ageing population Vieillesse de la population
IDR-4	Social and geographical mobility Mobilité sociale et géographique
IDR-5	migration, integration Migration, intégration
IDR-7	Public health, health policies Santé publique, politiques de santé
IDR-10	Regional development Développement régional
IDR-11	European integration Intégration européenne
IDR-12	Consumer Consommation
IDR-32	Gender Studies Etudes de genre

SCIENCES EXACTES ET NATURELLES
EXACT AND NATURAL SCIENCES

SEN-1	Sciences Exactes et Naturelles – 1 Exact and Natural Sciences – 1
	structure, electronic properties, fluids, nanosciences (based on ERC-PE3) structure, propriétés électroniques, fluides, nanosciences (basé sur ERC-PE3)
PE3_1	Structure of solids and liquids Structure des solides et des liquides
PE3_2	Mechanical and acoustical properties of condensed matter Propriétés mécaniques et acoustiques de la matière condensée
PE3_3	Thermal properties of condensed matter Propriétés thermiques de la matière condensée
PE3_4	Transport properties of condensed matter Propriétés de transport de la matière condensée
PE3_5	Electronic properties of materials and transport Propriétés électroniques des matériaux et du transport
PE3_6	Lattice dynamics Dynamique réticulaire
PE3_7	Semiconductors Semi-conducteurs
PE3_8	Superconductivity Supraconduction
PE3_9	Superfluids Superfluides
PE3_10	Spintronics Spintronique
PE3_11	Magnetism Magnétisme
PE3_12	Nanophysics: nanoelectronics, nanophotonics, nanomagnetism Nanophysique : nanoélectronique, nanophotonique, nanomagnétisme
PE3_13	Mesoscopic physics Physique mésoscopique
PE3_14	Molecular electronics Electronique moléculaire
PE3_15	Soft condensed matter (liquid crystals...) Matière condensée molle (cristaux liquides...)
PE3_16	Fluid dynamics (physics) Dynamiques des fluides (physique)
PE3_17	Statistical physics (condensed matter) Physique statistique (matière condensée)
PE3_18	Phase transitions, phase equilibria Changements de phase, équilibre de phases
PE3_19	Biophysics Biophysique
	analytical chemistry, chemical theory, physical chemistry/chemical physics (based on ERC-PE4) chimie analytique, chimie théorique, physico-chimie/chimie physique (basé sur ERC-PE4)
PE4_1	Physical chemistry Physico-chimie
PE4_2	Nanochemistry Nanochimie
PE4_3	Spectroscopic and spectrometric techniques Techniques spectroscopiques et spectrométriques
PE4_4	Molecular architecture and Structure Structure et architecture moléculaires
PE4_5	Surface science Sciences des surfaces
PE4_6	Analytical chemistry Chimie analytique
PE4_7	Chemical physics Chimie physique
PE4_8	Chemical instrumentation Instrumentation de chimie
PE4_9	Electrochemistry, electrodialysis, microfluidics Electrochimie, électrolyse, microfluidique
PE4_10	Combinatorial chemistry Chimie combinatoire
PE4_11	Method development in chemistry Développement de méthodes en chimie
PE4_12	Catalysis Catalyse
PE4_13	Physical chemistry of biological systems Physicochimie des systèmes biologiques
PE4_14	Chemical reactions: mechanisms, dynamics, kinetics and catalytic reactions Réactions chimiques : mécanismes, dynamique, cinétique et réactions catalytiques

PE4_15	Theoretical and computational chemistry Chimie théorique et numérique
PE4_16	Radiation chemistry Radiochimie
PE4_17	Nuclear chemistry Chimie nucléaire
PE4_18	Photochemistry Photochimie
	materials synthesis, structure-properties relations, functional and advanced materials, molecular architecture, organic chemistry (based on ERC-PE5) synthèse des matériaux, relations structure-propriétés, matériaux fonctionnels et avancés, architecture moléculaire, chimie organique (basé sur ERC-PE5)
PE5_1	Structural properties of materials Propriétés structurales des matériaux
PE5_2	Solid state materials Matériaux solides
PE5_3	Surface modification Modifications de surface
PE5_4	Thin films Couches minces
PE5_5	Corrosion Corrosion
PE5_6	Porous materials Matériaux poreux
PE5_7	Ionic liquids Liquides ioniques
PE5_8	New materials: oxides, alloys, composite, organic-inorganic hybrid, superconductors Nouveaux matériaux : oxydes, alliages, composites, hybrides organiques-inorganiques, supraconducteurs
PE5_9	Materials for sensors Matériaux pour capteurs
PE5_10	Nanomaterials: nanoparticles, nanotubes Nanomatériaux : nanoparticules, nanotubes
PE5_11	Biomaterials synthesis Biomatériaux de synthèse
PE5_12	Intelligent materials – self assembled materials Matériaux intelligents - matériaux auto-assemblés
PE5_13	Environment chemistry Chimie environnementale
PE5_14	Coordination chemistry Chimie de coordination
PE5_15	Colloid chemistry Chimie des colloïdes
PE5_16	Biological chemistry Chimie biologique
PE5_17	Chemistry of condensed matter Chimie de la matière condensée
PE5_18	Homogeneous and heterogeneous catalysis Catalyse homogène et hétérogène
PE5_19	Characterization methods of materials Techniques de caractérisation des matériaux
PE5_20	Macromolecular chemistry Chimie macromoléculaire
PE5_21	Polymer chemistry Chimie des polymères
PE5_22	Supramolecular chemistry Chimie supramoléculaire
PE5_23	Organic chemistry Chimie organique
PE5_24	Molecular chemistry Chimie moléculaire
FNRS-22	Materials for architecture Matériaux pour l'architecture
FNRS-23	Materials for dentistry Matériaux pour la dentisterie

SEN-2	Sciences Exactes et Naturelles – 2 Exact and Natural Sciences – 2
	all areas of mathematics, pure and applied, plus mathematical foundations of computer science, mathematical physics and statistics (based on ERC-PE1) tous les domaines des mathématiques, pures et appliquées, plus les fondements mathématiques des sciences informatiques, la physique mathématique et les statistiques (basé sur ERC-PE1)
PE1_1	Logic and foundations of mathematics Logique et mathématiques de base
PE1_2	Algebra Algèbre
PE1_3	Number theory Théorie des nombres
PE1_4	Algebraic and complex geometry Géométrie algébrique et complexe
PE1_5	Geometry Géométrie
PE1_6	Topology Topologie
PE1_7	Lie groups, Lie algebras Groupes de Lie, algèbre de Lie
PE1_8	Analysis Analyse
PE1_9	Operator algebras and functional analysis Opérateurs algébriques, analyse fonctionnelle
PE1_10	ODE and dynamical systems EDO et systèmes dynamiques
PE1_11	Partial differential equations Equations aux dérivées partielles
PE1_12	Mathematical physics Physique mathématique
PE1_13	Probability and statistics Probabilités et statistiques
PE1_14	Combinatorics Combinatoire
PE1_15	Mathematical aspects of computer science Aspects mathématiques des sciences informatiques
PE1_16	Numerical analysis and scientific computing Analyse numérique et informatique scientifique
PE1_17	Control theory and optimization Théorie du contrôle et optimisation
PE1_18	Application of mathematics in sciences Application des mathématiques en sciences
	particle, nuclear, plasma, atomic, molecular, gas, and optical physics (based on ERC-PE2) physique des particules, nucléaire, des plasmas, atomique, moléculaire, des gaz, optique (basé sur ERC-PE2)
PE2_1	Fundamental interactions and fields Interactions fondamentales et champs
PE2_2	Particle physics Physique des particules
PE2_3	Nuclear physics Physique nucléaire
PE2_4	Nuclear astrophysics Astrophysique nucléaire
PE2_5	Gas and plasma physics Physique des gaz et des plasmas
PE2_6	Electromagnetism Electromagnétisme
PE2_7	Atomic, molecular physics Physique atomique et moléculaire
PE2_8	Optics and quantum optics Optique et optique quantique
PE2_9	Lasers and laser physics Lasers et physique des lasers
PE2_10	Acoustics Acoustique
PE2_11	Relativity Relativité
PE2_12	Classical physics Physique classique
PE2_13	Thermodynamics Thermodynamique
PE2_14	Non-linear physics Physique non-linéaire
PE2_15	General physics Physique générale

PE2_16	Metrology and measurement Métrologie et mesures
PE2_17	Statistical physics (gases) Physique statistique (gaz)
	solar system; stellar, galactic and extragalactic astronomy, planetary systems, cosmology; space science, instrumentation (based on ERC-PE9) astro-physique/chimie/biologie; système solaire, astronomie stellaire, galactique et extra-galactique; systèmes planétaires, cosmologie; sciences de l'espace, instrumentation (basé sur ERC-PE9)
PE9_1	Solar and interplanetary physics Physique solaire et interplanétaire
PE9_2	Planetary systems sciences Sciences des systèmes planétaires
PE9_3	Interstellar medium Milieu interstellaire
PE9_4	Formation of stars and planets Formation des étoiles et des planètes
PE9_5	Astrobiology Astrobiologie
PE9_6	Stars and stellar systems Étoiles et systèmes stellaires
PE9_7	The Galaxy La Galaxie
PE9_8	Formation and evolution of galaxies Formation et évolution des galaxies
PE9_9	Clusters of galaxies and large scale structures Amas de galaxies et structures de grande échelle
PE9_10	High energy and particles astronomy – X-rays, cosmic rays, gamma rays, neutrinos Astronomie des hautes énergies et des particules - rayons X, rayons cosmiques, rayons gamma, neutrinos
PE9_11	Relativistic astrophysics Astrophysique relativiste
PE9_12	Dark matter, dark energy Matière noire, énergie noire
PE9_13	Gravitational astronomy Astronomie gravitationnelle
PE9_14	Cosmology Cosmologie
PE9_15	Space Sciences Sciences de l'espace
PE9_16	Very large data bases: archiving, handling and analysis Très grandes bases de données : archivage, gestion, analyse
PE9_17	Instrumentation - telescopes, detectors and techniques Instrumentation - télescopes, détecteurs et techniques
PE9_18	Solar planetology Planétologie du système solaire

SEN-3	Sciences Exactes et Naturelles – 3 Exact and Natural Sciences – 3
	informatics and information systems, computer science, scientific computing, intelligent systems (based on ERC-PE6) systèmes informatiques et d'information, informatique, calcul scientifique, systèmes intelligents (basé sur ERC-PE6)
PE6_1	Computer architecture Architecture informatique
PE6_2	Database management Gestion de bases de données
PE6_3	Formal methods Méthodes formelles
PE6_4	Graphics and image processing Représentation graphique et traitement de l'image
PE6_5	Human computer interaction and interface Interaction et interface homme-ordinateur
PE6_6	Informatics and information systems Systèmes informatique et d'information
PE6_7	Theoretical computer science including quantum information Informatique théorique y compris l'information quantique
PE6_8	Intelligent systems Systèmes intelligents
PE6_9	Scientific computing Informatique scientifique
PE6_10	Modelling tools Outils de modélisation
PE6_11	Multimedia Multimedia
PE6_12	Parallel and distributed computing Informatique parallèle et distribuée
PE6_13	Speech recognition Reconnaissance vocale
PE6_14	Systems and software Système et logiciel
	electronic, communication, optical and systems engineering (based on ERC-PE7) électronique, communication et ingénierie des systèmes (basé sur ERC-PE7)
PE7_1	Control engineering Automatique
PE7_2	Electrical and electronic engineering: semiconductors, components, systems Ingénierie électrique et électronique : semi-conducteurs, composants, systèmes
PE7_4	Simulation engineering and modelling Ingénierie en simulation, et modélisation
PE7_5	Systems engineering, sensorics, automation Ingénierie des systèmes, capteurs, automatisation
PE7_6	Micro- and nanoelectronics, optoelectronics Micro- et nanoélectronique, optoélectronique
PE7_7	Communication technology, high-frequency technology Technologie des communications, technologie des hautes fréquences
PE7_8	Signal processing Traitement du signal
PE7_9	Networks Réseaux
PE7_10	Man-machine-interfaces Interfaces homme-machine
PE7_11	Robotics Robotique
	product design, process design and control, construction methods, civil engineering, energy systems, material engineering (based on ERC-PE8) conception de produits, conception et contrôle des procédés, méthodes de construction, génie civil, systèmes énergétiques, ingénierie des matériaux (basé sur ERC-PE8)
PE8_1	Aerospace engineering Ingénierie aérospatiale
PE8_2	Chemical engineering, technical chemistry génie chimique, chimie technique
PE8_3	Civil engineering, maritime/hydraulic engineering, geotechnics, waste treatment Génie civil, génie maritime/hydraulique, géotechnique, traitement des déchets
PE8_4	Computational engineering Ingénierie par l'informatique
PE8_5	Fluid mechanics, hydraulic-, turbo-, and piston engines Mécanique des fluides, moteurs hydrauliques, turbo et à pistons
PE8_6	Energy systems (production, distribution, application) Systèmes énergétiques (production, distribution, application)
PE8_7	Micro(system) engineering, micro-ingénierie (des systèmes)

PE8_8	Mechanical and manufacturing engineering (shaping, mounting, joining, separation) Ingénierie mécanique et de fabrication (mise en forme, montage, assemblage, séparation)
PE8_9	Materials engineering (biomaterials, metals, ceramics, polymers, composites, ...) Ingénierie des matériaux (biomatériaux, métaux, céramiques, polymères, composites,...)
PE8_10	Production technology, process engineering Technologie de la production, ingénierie des procédés
PE8_11	Product design, ergonomics, man-machine interfaces Design de produit, ergonomie, interface homme-machine
PE8_12	Lightweight construction, textile technology Construction légère, technologie textile
PE8_13	Industrial bioengineering Bioingénierie industrielle
PE8_14	Industrial biofuel production Production industrielle de biocarburants

SEN-4	Sciences Exactes et Naturelles – 4 Exact and Natural Sciences – 4
	physical geography, geology, geophysics, meteorology, oceanography, climatology, ecology, global environmental change, biogeochemical cycles, natural resources management (based on ERC-PE10) géographie physique, géologie, géophysique, météorologie, océanographie, climatologie, écologie, changements environnementaux à l'échelle planétaire, cycles biogéochimiques, gestion des ressources naturelles (basé sur ERC-PE10)
PE10_1	Atmospheric chemistry, atmospheric composition, air pollution Chimie de l'atmosphère, composition de l'atmosphère, pollution de l'air
PE10_2	Meteorology, atmospheric physics and dynamics Météorologie, physique atmosphérique, dynamique de l'atmosphère
PE10_3	Climatology and climate change Climatologie et changement climatique
PE10_4	Terrestrial ecology, land cover change, Ecologie terrestre, modifications de l'occupation du sol
PE10_5	Geology, tectonics, volcanology, Géologie, tectonique, volcanologie
PE10_6	Paleoclimatology, paleoecology Paléoclimatologie, paléoécologie
PE10_7	Physics of earth's interior, seismology, volcanology Physique de l'intérieur de la terre, sismologie, volcanologie
PE10_8	Oceanography (physical, chemical, biological) Océanographie (physique, chimique, biologique)
PE10_9	Biogeochemistry, biogeochemical cycles, environmental chemistry Biogéochimie, cycles biogéochimiques, chimie environnementale
PE10_10	Mineralogy, petrology, igneous petrology, metamorphic petrology Minéralogie, pétrographie, pétrographie des roches ignées, pétrographie des roches métamorphiques
PE10_11	Geochemistry, crystal chemistry, isotope geochemistry, thermodynamics, Géochimie, chimie des cristaux, géochimie des isotopes, thermodynamique
PE10_13	Sedimentology, soil science, palaeontology, earth evolution Sédimentologie, sciences du sol, paléontologie, évolution de la terre
PE10_14	Physical geography Géographie physique
PE10_15	Earth observations from space/remote sensing Observations de la terre depuis l'espace/ télédétection
PE10_16	Geomagnetism, paleomagnetism Géomagnétisme, paléomagnétisme
PE10_17	Ozone, upper atmosphere, ionosphere Ozone, haute atmosphère, ionosphère
PE10_18	Hydrology, water and soil pollution Hydrologie, pollution de l'eau et du sol
	evolution, ecology, animal behaviour, population biology, biodiversity, biogeography, marine biology, eco-toxicology, prokaryotic biology (based on ERC-LS8) évolution, écologie, comportement animal, biologie des populations, biodiversité, biogéographie, biologie marine, écotoxicologie, biologie des procaryotes (basé sur ERCLS8)
LS8_1	Ecology (theoretical, community, population, microbial, evolutionary ecology) Ecologie (théorique, communautaire, des populations, microbienne, de l'évolution)
LS8_2	Population biology, population dynamics, population genetics, plant-animal interactions Biologie des populations, dynamique des populations, génétique des populations, interactions plantes-animaux
LS8_3	Systems eEvolution, biological adaptation, phylogenetics, systematics Evolution des systèmes, adaptation biologique, phylogénétique, systématique
LS8_4	Biodiversity, comparative biology Biodiversité, biologie comparée
LS8_5	Conservation biology, ecology, genetics Biologie de la conservation, écologie, génétique
LS8_6	Biogeography Biogéographie
LS8_7	Animal behaviour (behavioural ecology, animal communication) Comportement animal (écologie comportementale, communication animale)
LS8_8	Environmental and marine biology Biologie environnementale et biologie marine
LS8_9	Environmental toxicology Toxicologie environnementale
LS8_10	Prokaryotic biology Biologie des procaryotes
LS8_11	Symbiosis Symbiose

	agricultural, animal, fishery, forestry and food sciences; biotechnology, chemical biology, genetic engineering, synthetic biology, industrial biosciences; environmental biotechnology and remediation (based on ERC-LS9) sciences de l'agriculture, des animaux, de la pêche, de la sylviculture et des aliments; biotechnologie, biologie chimique, génie génétique, biologie synthétique, biosciences industrielles, biotechnologie environnementale et remédiation (basé sur ERC-LS9)
LS9_1	Genetic engineering, transgenic organisms, recombinant proteins, biosensors Génie génétique, organismes transgéniques, protéines recombinantes, biocapteurs
LS9_2	Synthetic biology and new bio-engineering concepts Biologie synthétique et nouveaux concepts en bio-ingénierie
LS9_3	Agriculture related to animal husbandry, dairying, livestock raising Agriculture liée à la zootechnie, les laiteries et à l'élevage du bétail
LS9_4	Aquaculture, fisheries Aquaculture, pêche
LS9_5	Agriculture related to crop production, soil biology and cultivation, applied plant biology Agriculture en rapport avec la production de récoltes, biologie du sol et la culture, biologie végétale appliquée
LS9_6	Food sciences Sciences des aliments
LS9_7	Forestry, biomass production (e.g. for biofuels) Sylviculture, production de biomasse (ex : pour les biocarburants)
LS9_8	Environmental biotechnology, bioremediation, biodegradation Biotechnologie de l'environnement, bioremédiation, biodégradation
LS9_9	Biotechnology, bioreactors, applied microbiology Biotechnologie, bioréacteurs, microbiologie appliquée
LS9_10	Biomimetics Biomimétique
LS9_11	Biohazards, biological containment, biosafety, biosecurity Risques biologiques, confinement biologique, biosureté, biosécurité

SCIENCES DE LA VIE ET DE LA SANTE
LIFE AND HEALTH SCIENCES

SVS-1	Sciences de la Vie et de la Santé – 1 Life and Health Sciences – 1
	molecular biology, biochemistry, biophysics, structural biology, biochemistry of signal transduction (based on ERC-LS1) biologie moléculaire, biochimie, biophysique, biologie structurale, biochimie de la transduction du signal (basé sur ERC-LS1)
LS1_1	Molecular biology and interactions Biologie moléculaire et interactions
LS1_2	General biochemistry and metabolism Biochimie générale et métabolisme
LS1_3	DNA biosynthesis, modification, repair and degradation Biosynthèse, modification, réparation et dégradation de l'ADN
LS1_4	RNA synthesis, processing, modification and degradation Synthèse, maturation, modification et dégradation de l'ARN
LS1_5	Protein synthesis, modification and turnover Synthèse, modification et renouvellement des protéines
LS1_6	Biophysics Biophysique
LS1_7	Structural biology (crystallography, NMR, EM) Biologie structurale (cristallographie, RMN, microscopie électronique)
LS1_8	Biochemistry of signal transduction Biochimie de transmission des signaux
	genetics, population genetics, molecular genetics, genomics, transcriptomics, proteomics, metabolomics, bioinformatics, computational biology, biostatistics, biological modelling and simulation, systems biology, genetic epidemiology (based on ERC-LS2) génétique, génétique des populations, génétique moléculaire, génomique, transcriptomique, protéomique, métabolomique, bioinformatique, biologie numérique, biostatistique, simulation et modélisation biologiques, systèmes biologiques, épidémiologie génétique (basé sur ERC-LS2)
LS2_1	Genomics, comparative genomics, functional genomics Génomique, génomique comparée, génomique fonctionnelle
LS2_2	Transcriptomics Transcriptomique
LS2_3	Proteomics Protéomique
LS2_4	Metabolomics Métabolomique
LS2_5	Glycomics Glycomique
LS2_6	Molecular genetics, reverse genetics and RNAi Génétique moléculaire, génétique inverse et interférence ARN
LS2_7	Quantitative genetics Génétique quantitative
LS2_8	Epigenetics and gene regulation Epigénétique et régulation génétique
LS2_9	Genetic epidemiology Epidémiologie génétique
LS2_10	Bioinformatics Bioinformatique
LS2_11	Computational biology Biologie numérique
LS2_12	Biostatistics Biostatistique
LS2_13	Systems biology Biologie des systèmes
LS2_14	Biological systems analysis, modelling and simulation Analyse, modélisation et simulation des systèmes biologiques
FNRS-30	Genetic diagnostic tools, pharmacogenetics Outils de diagnostic génétique, pharmacogénomique
	cell biology, cell physiology, signal transduction, organogenesis, developmental genetics, pattern formation in plants and animals (based on ERC-LS3) biologie cellulaire, physiologie cellulaire, transduction du signal, organogenèse, génétique du développement, plan d'organisation chez les plantes et les animaux (basé sur ERC-LS3)
LS3_1	Morphology and functional imaging of cells Morphologie et imagerie fonctionnelle des cellules
LS3_2	Cell biology and molecular transport mechanisms Biologie cellulaire et mécanismes de transport moléculaires
LS3_3	Cell cycle and division Cycle cellulaire et division
LS3_4	Apoptosis Apoptose

LS3_5	Cell differentiation, physiology and dynamics Différenciation, physiologie et dynamique cellulaires
LS3_6	Organelle biology Biologie des organites
LS3_7	Cell signalling and cellular interactions Signalisation de cellules et interactions cellulaires
LS3_8	Signal transduction Transmission des signaux
LS3_9	Development, developmental genetics, pattern formation and embryology in animals Développement, génétique du développement, plan d'organisation et embryologie chez les animaux
LS3_10	Development, developmental genetics, pattern formation and embryology in plants Développement, génétique du développement, plan d'organisation et embryologie chez les végétaux
LS3_11	Cell genetics Génétique cellulaire
LS3_12	Stem cell biology Biologie des cellules souches
FNRS-36	Stem cell therapy, regenerative medicine Thérapie à base de cellules souches, médecine régénératrice

SVS-2	Sciences de la Vie et de la Santé – 2 Life and Health Sciences – 2
	organ physiology, pathophysiology, endocrinology, metabolism, ageing, regeneration, tumorigenesis, cardiovascular disease, metabolic syndrome (based on ERC-LS4) physiologie des organes, physiopathologie, endocrinologie, métabolisme, vieillissement, régénération, tumorigénèse, maladies cardio-vasculaires, syndrome métabolique (basé sur ERC-LS4)
LS4_1	Organ physiology Physiologie des organes
LS4_2	Comparative physiology Physiologie comparée
LS4_3	Endocrinology and its biological basis Endocrinologie et ses bases biologiques
LS4_4	Ageing and its biological basis Vieillesse et ses bases biologiques
LS4_5	Metabolism, biological basis of metabolism related disorders Métabolisme, bases biologiques des troubles du métabolisme
LS4_6	Cancer and its biological basis Cancer et ses bases biologiques
LS4_7	Cardiovascular diseases and its biological basis Maladies cardio-vasculaires et ses bases biologiques
LS4_8	Non-communicable diseases (except for neural/psychiatric, immunity-related, metabolism-related disorders, cancer and cardiovascular diseases) Maladies non-transmissibles (sauf maladies neuro-psychiatriques, maladies immunitaires, troubles du métabolisme, cancer et maladies cardio-vasculaires)
	immunobiology, aetiology of immune disorders, microbiology, virology, parasitology, global and other infectious diseases, population dynamics of infectious diseases, veterinary medicine (based on ERC-LS6) immunobiologie, étiologie des troubles immunitaires, microbiologie, virologie, parasitologie, maladies infectieuses à l'échelle de la planète et autres, dynamique de population des maladies infectieuses, médecine vétérinaire (basé sur ERC-LS6)
LS6_1	Innate immunity Immunité innée
LS6_2	Adaptive immunity Immunité adaptative
LS6_3	Phagocytosis and cellular immunity Phagocytose et immunité cellulaire
LS6_4	Immunosignalling Signalisation de la réponse immunitaire
LS6_5	Immunological memory and tolerance Mémoire immunitaire et immunotolérance
LS6_6	Immunogenetics Immunogénétique
LS6_7	Microbiology Microbiologie
LS6_8	Virology Virologie
LS6_9	Bacteriology Bactériologie
LS6_10	Parasitology Parasitologie
LS6_11	Prevention and treatment of infection by pathogens (e.g. vaccination, antibiotics, fungicide) Prévention et traitement des infections à agents pathogènes (ex. vaccination, antibiotiques, fongicides)
LS6_12	Biological basis of immunity related disorders Bases biologiques des troubles immunitaires
LS6_13	Veterinary medicine Médecine vétérinaire

SVS-3	Sciences de la Vie et de la Santé – 3 Life and Health Sciences – 3
	neurobiology, neuroanatomy, neurophysiology, neurochemistry, neuropharmacology, neuroimaging, systems neuroscience, neurological disorders, psychiatry (based on ERCLS5) neurobiologie, neuroanatomie, neurophysiologie, neurochimie, neuropharmacologie, imagerie cérébrale, neurosciences des systèmes, troubles neurologiques, psychiatrie (basé sur ERC-LS5)
LS5_1	Neuroanatomy and neurosurgery Neuroanatomie et neurochirurgie
LS5_2	Neurophysiology Neurophysiologie
LS5_3	Neurochemistry and neuropharmacology Neurochimie et neuropharmacologie
LS5_4	Sensory systems (e.g. visual system, auditory system) Système sensoriel (ex : système visuel, système auditif)
LS5_5	Mechanisms of pain Mécanismes de la douleur
LS5_6	Developmental neurobiology Neurobiologie du développement
LS5_7	Cognition (e.g. learning, memory, emotions, speech) Cognition (ex : apprentissage, mémoire, émotions, discours)
LS5_8	Behavioral neuroscience (e.g. sleep, consciousness, handedness) Neurosciences comportementale (ex : sommeil, conscience, latéralisation)
LS5_9	Systems neuroscience Neurosciences des systèmes
LS5_10	Neuroimaging and computational neuroscience Imagerie neurologique et informatique pour les neurosciences
LS5_11	Neurological disorders (e.g. Alzheimer's disease, Huntington's disease, Parkinson's disease) Troubles neurologiques (ex : maladie d'Alzheimer, maladie de Huntington, maladie de Parkinson)
LS5_12	Psychiatric disorders (e.g. schizophrenia, autism, Tourette's syndrome, obsessive-compulsive disorder, depression, bipolar disorder, attention deficit hyperactivity disorder) Troubles psychiatriques (ex : schizophrénie, autisme, syndrome de Tourette, troubles obsessionnels compulsifs, dépression, troubles bipolaires, troubles de l'attention avec hyperactivité)

SVS-4	Sciences de la Vie et de la Santé – 4 Life and Health Sciences – 4
	aetiology, diagnosis and treatment of disease, public health, epidemiology, pharmacy, pharmacology, clinical medicine, regenerative medicine, medical ethics (based on ERC-LS7) étiologie, diagnostic et traitement des maladies, santé publique, épidémiologie, pharmacie, pharmacologie, médecine clinique, médecine régénératrice, éthique médicale (basé sur ERC-LS7)
LS7_4	Analgesia Analgésie
LS7_5	Toxicology Toxicologie
LS7_8	Radiation therapy Radiothérapie
LS7_10	Public health and epidemiology Santé publique et épidémiologie
LS7_11	Environment and health risks including radiation Risques sanitaires et environnementaux y compris les radiations
LS7_12	Occupational medicine Médecine du travail
LS7_13	Medical ethics Éthique médicale
FNRS-25	Cell therapy, immunotherapy and immunoprevention Thérapie cellulaire, immunothérapie et immunoprévention
FNRS-26/ FRSM	Translational research <ul style="list-style-type: none"> - <i>Clinical research on cardio-vascular diseases</i> - <i>Clinical research on renal diseases</i> - <i>Clinical research on gastro andh hepatological diseases</i> - <i>Clinical research on rheumatologic diseases</i> - <i>Clinical metabolic syndrome</i> - <i>Clinical research on diabetes</i> - <i>Clinical research on pneumologic diseases</i> - <i>Clinical research in oncology</i> - <i>Medical statistics</i> Recherche translationnelle <ul style="list-style-type: none"> - <i>Recherche clinique : maladies cardio-vasculaires</i> - <i>Recherche clinique : maladies néphrologiques</i> - <i>Recherche clinique : maladies gastro-entérologiques et hépatologiques</i> - <i>Recherche clinique : maladies rhumatismales</i> - <i>Recherche clinique : syndrome métabolique</i> - <i>Recherche clinique : diabète</i> - <i>Recherche clinique : maladies pneumologiques</i> - <i>Recherche clinique : oncologie</i> - <i>Biostatistiques et Statistiques médicales</i>
FNRS-33	Dentistry Dentisterie
FNRS-34	Pharmaceutical sciences Sciences pharmaceutiques
FNRS-37	Medical and pharmaceutical engineering and technology Ingénierie et technologie médicales et pharmaceutiques
FNRS-38	Bioanalysis and diagnostic tools (e.g. : imaging) Bioanalyses et outils de diagnostic (ex : imagerie)
FNRS-39	Pharmacology, drug discovery and design, drug therapy, clinical pharmacology Pharmacologie, découverte et conception de médicaments, thérapie médicamenteuse et pharmacologie clinique
FNRS-40	Surgery and organ transplantation Chirurgie et transplantation d'organes
FNRS-41	Health services, health and pharmaceutical care research Services de santé, recherche en soins de santé et suivi pharmaceutique
FNRS-42	Gynaecology, obstetrics Gynécologie, obstétrique
IDR-32	Gender Studies Etudes de genre

RECHERCHE STRATEGIQUE
STRATEGIC RESEARCH

Foresight	Développement durable Sustainable development
	<p>Tout projet de recherche dont l'objectif est de s'attaquer à un problème en rapport avec le développement durable (aspects sciences de la nature, sciences appliquées, sciences humaines et sociales)</p> <p>Any research project aiming at addressing a problem related to sustainable development (in any aspect: natural sciences, applied sciences, social sciences and humanities)</p>
IDR-13	Environment and sustainability Environnement et développement durable
IDR-14	Environmental regulation and mediation Droit de l'environnement
IDR-15	Social and industrial ecology Ecologie sociale et industrielle
IDR-16	Human and social geography Géographie humaine et sociale
IDR-17	Spatial and regional planning Aménagement de l'espace et du territoire
IDR-18	Population dynamics Dynamique des populations
IDR-19	Urbanization and urban planning Développement urbain
IDR-20	Transportation Transports
IDR-21	Sustainable architecture Architecture durable
IDR-22	Natural resources management Gestion des ressources naturelles
IDR-23	Integrated farming Agriculture raisonnée
IDR-24	Carbon emissions and product life cycle Bilan carbone
IDR-25	Economic growth Croissance économique
IDR-26	Waste management Gestion des déchets
IDR-27	Biodiversity Biodiversité
IDR-28	Decision process Processus de décision
IDR-29	Emerging economies Economies émergentes
IDR-30	Climate change Changement climatique
IDR-31	Energies Energies

Release notes

Sept. 2015 : adding of the descriptor field 'IDR-32 Gender Studies / IDR-32 Etudes de genre'
Sept. 2015 : ajout du champ descripteur 'IDR-32 Gender Studies / IDR-32 Etudes de genre'